



Statistiques sur les risques psychosociaux liés au travail

2020-2024

Ce document a été préparé par :

Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

Reproduction autorisée avec mention de la source

Pour tout renseignement sur le contenu, s'adresser à la
Direction du contrôle, de l'analyse et des opérations financières
Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
1600, avenue D'Estimauville
C.P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1J 0H7

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du
Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02154-9 (PDF)

Octobre 2025

www.cnesst.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Introduction	4
2. Population étudiée	5
3. Faits saillants	6
4. Statistiques en santé et sécurité du travail sur les risques psychosociaux en milieu de travail	8
4.1 Statistiques globales sur les risques psychosociaux	8
5. Statistiques sur les risques psychosociaux liés à la violence en milieu de travail	9
5.1 Lésions par type de violence	9
5.2 Lésions attribuables à la violence par âge et par sexe	10
5.3 Lésions attribuables à la violence par principaux secteurs d'activité économique	11
5.4 Lésions attribuables à la violence par principales professions	12
5.5 Lésions attribuables à la violence par principaux agents causals	13
5.6 Lésions attribuables à la violence par principaux genres de lésion	14
5.7 Lésions attribuables à la violence par principaux sièges de lésion	15
5.8 Lésions attribuables à la violence par principales natures de lésion	16
5.9 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables à la violence	17
5.10 Débours moyens des lésions attribuables à la violence	18
6. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au stress en milieu de travail	19
6.1 Lésions par type de stress	19
6.2 Lésions attribuables au stress par âge et par sexe	20
6.3 Lésions attribuables au stress par principaux secteurs d'activité économique	21
6.4 Lésions attribuables au stress par principales professions	22
6.5 Lésions attribuables au stress par principaux agents causals	23
6.6 Lésions attribuables au stress par principaux genres de lésion	24
6.7 Lésions attribuables au stress par nature de lésion	25
6.8 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au stress	26
6.9 Débours moyens des lésions attribuables au stress	27
7. Statistiques sur les risques psychosociaux liés au harcèlement en milieu de travail	28
7.1 Lésions et débours liés au harcèlement en vertu de la LATMP	28
7.2 Lésions selon le type de harcèlement en vertu de la LATMP par sexe	29
7.3 Lésions attribuables au harcèlement en vertu de la LATMP par principaux secteurs d'activité économique	30
7.4 Plaintes déposées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT par âge et par sexe	31
7.5 Plaintes déposées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT par principaux secteurs d'activité économique	32
7.6 Plaintes fermées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT	33

1. Introduction

Les préoccupations à l'égard des risques psychosociaux sont de plus en plus présentes dans notre société et dans nos milieux de travail. Cette publication brosse un portrait statistique de la violence (physique et psychique), du stress (aigu et chronique) et du harcèlement psychologique ou sexuel en milieu de travail pour les années 2020 à 2024.

Tous les employeurs ont l'obligation d'offrir un environnement de travail exempt de harcèlement psychologique, de mettre en place des moyens raisonnables pour le prévenir et de faire cesser toute situation qui s'y apparente. Ils doivent aussi mettre en place une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement au travail dans leur entreprise et la faire connaître à leur personnel. Une conduite constituant du harcèlement sexuel, qu'elle soit manifestée de manière physique ou verbale, peut aussi être considérée comme étant du harcèlement psychologique selon la *Loi sur les normes du travail* (LNT), art. 81.18. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), à titre d'organisme concerné, doit rendre compte au ministre du Travail de l'évolution des lésions professionnelles attribuables au harcèlement psychologique. Pour cette raison, la publication expose les informations en lien avec la santé et la sécurité du travail (SST) ainsi que celles relatives aux normes du travail (NT) portant sur le harcèlement psychologique ou sexuel.

2. Population étudiée

Les tableaux statistiques se segmentent de la façon suivante :

- Les lésions acceptées attribuables aux risques psychosociaux dans leur ensemble (violence, stress et harcèlement).
- Les lésions acceptées attribuables à la violence découlant d'un événement traumatique.
- Les lésions acceptées attribuables au stress résultant d'un événement traumatique ou d'une situation entraînant un stress qui se poursuit sur une longue période.
- Les lésions acceptées en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) visant le harcèlement psychologique ou sexuel.
- Les plaintes déposées et fermées en vertu de la LNT visant le harcèlement psychologique ou sexuel.

La publication traite du nombre de lésions, de leurs variables descriptives et des données socioéconomiques liées aux travailleuses et aux travailleurs. Plus particulièrement, cette publication fait référence aux lésions inscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre et acceptées au 1^{er} mars de l'année suivante. En ce qui concerne les plaintes de harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT, ce sont celles fermées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années.

Quant au calcul de la durée moyenne des indemnités de remplacement du revenu (IRR) et des débours moyens, il débute à l'acceptation de la lésion et se termine à la date de la décision de capacité de travail, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années.

Les débours totaux sont ceux des lésions avec des versements entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chacune des années, sans égard à l'année d'acceptation de la lésion, qu'il y ait eu une décision de capacité de travail ou non.

Des taux représentant le nombre de lésions (violence, stress et harcèlement) sur l'ensemble des lésions de la CNESST ont été calculés pour les principaux secteurs d'activité économique et les principaux agents causals.

La lectrice ou le lecteur doit prendre note que les lésions attribuables au stress peuvent également être attribuables à la violence. Ainsi, elles peuvent ne pas constituer des événements distincts.

En ce qui concerne la présentation des résultats, les données comptant moins de cinq cas ne sont pas présentées pour des raisons de confidentialité. De plus, si la présentation d'une donnée permettait de déduire une autre donnée comptant moins de cinq cas, elle serait aussi absente. À noter également que les pourcentages ont été arrondis. Pour cette raison, il est possible que la somme des proportions présentées ne soit pas de 100 %.

3. Faits saillants

Risques psychosociaux dans leur ensemble

- Hausse de 71,4 % des lésions attribuables à tous les types de risques psychosociaux depuis 2020, pour un total de 6 667 lésions en 2024. La majorité des lésions attribuables aux risques psychosociaux sont des événements de violence sans stress, pour une proportion de 56,1 % en 2024 (tableau 4.1).
- La durée moyenne d'indemnisation est de 195 jours en 2024, une hausse de 35 jours depuis 2020. La durée est de 183 jours chez les femmes (+ 24 j depuis 2020) et de 218 jours chez les hommes (+ 56 j depuis 2020) (graphique 4.1.1).
- Les débours moyens des lésions attribuables aux risques psychosociaux s'élèvent à 27 543 \$ en 2024. Totalisant 32 322 \$, les débours moyens des hommes ont augmenté de 49,5 % depuis 2020. Les débours moyens des femmes, de 25 236 \$, ont augmenté de 34,1 % sur la même période (graphique 4.1.2).

Violence

- Hausse de 79,4 % des lésions attribuables à la violence depuis 2020, pour un total de 5 395 lésions en 2024 (tableau 5.1).
- Les travailleuses sont surreprésentées quant aux lésions attribuables à la violence. En 2024, elles représentent près de la moitié des travailleurs en équivalent temps complet (ETC) couverts par le régime (47,5 %) et 72,5 % des lésions avec violence (graphiques 5.2.1 et 5.2.2).
- En 2024, près de la moitié des lésions attribuables à la violence s'observe dans le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (47,4 %). Le secteur de l'enseignement représente 21,3 % des lésions, une proportion en hausse de 9,5 points de pourcentage depuis 2020 (tableau 5.3).
- L'agent causal qui augmente le plus sur la période de cinq ans est l'étudiant(e), dont la hausse est de 341,3 %, pour un total de 984 lésions en 2024. D'ailleurs, la proportion de cet agent causal a plus que doublé sur cette période, passant de 7,4 % en 2020 à 18,2 % en 2024 (tableau 5.5).
- Les lésions résultant de coups, de coups de pied ou d'une volée de coups représentent 43,0 % des lésions attribuables à la violence (+ 3,7 pts de % par rapport à 2020). Les lésions résultant de bousculades, de pincements, de coups d'ongles ou de torsions sont toutefois celles qui ont augmenté le plus en cinq ans, avec une proportion qui est passée de 13,8 % en 2020 à 26,7 % en 2024 (+ 13,0 pts de %) (tableau 5.6).
- Parmi les natures de lésion ayant le plus augmenté en proportion sur la période de cinq ans, les troubles d'adaptation sont passés de 11,7 % en 2020 à 16,9 % en 2024 (+ 5,2 pts de %) et les commotions sont passées de 5,0 % à 9,2 % sur la même période (+ 4,2 pts de %) (tableau 5.8).
- La durée moyenne d'indemnisation des lésions attribuables à la violence est de 175 jours (+ 31 j). La durée moyenne d'indemnisation est de 170 jours chez les femmes en 2024, une hausse de 24 jours depuis 2020. Chez les hommes, la durée est de 18 jours de plus que chez les femmes, avec 188 jours en 2024, une hausse de 47 jours depuis 2020 (tableau 5.9).
- Au total, les débours moyens des lésions attribuables à la violence sont de 24 373 \$ en 2024, une hausse de 38,2 %. S'élevant à 27 045 \$, les débours moyens des hommes ont augmenté de 46,4 % depuis 2020. Les débours moyens des femmes, de 23 349 \$, ont augmenté de 35,0 % sur la même période (tableau 5.10).

3. Faits saillants

Stress

- Hausse de 62,9 % des lésions attribuables au stress, qui sont passées de 1 798 à 2 929 entre 2020 et 2024 (tableau 6.1).
- En 2024, 59,9 % des lésions de stress s'observent chez les femmes, tandis que leur proportion d'ETC est de 47,5 % (graphiques 6.2.1 et 6.2.2).
- En 2024, le quart des lésions attribuables au stress provient du secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (25,6 %; - 4,7 pts de % par rapport à 2020). Le secteur affichant la plus forte hausse de proportion est l'enseignement, avec 11,7 % en 2024 (+ 5,6 pts de %) (tableau 6.3).
- Les collègues ou groupes de collègues sont les agents causals ayant le plus augmenté en proportion sur la période de cinq ans, passant de 10,2 % à 16,5 % (+ 6,3 pts de %) (tableau 6.5).
- Le harcèlement psychologique (+ 4,4 pts de %) et le harcèlement sexuel (+ 5,0 pts de %) sont les genres de lésions avec stress qui ont le plus augmenté en proportion sur cinq ans, pour totaliser respectivement 19,3 % et 6,4 % en 2024 (tableau 6.6).
- En proportion, le trouble d'adaptation est la nature de lésion qui a pris le plus d'ampleur en cinq ans, passant de 34,9 % en 2020 à 46,7 % en 2024 (+ 11,8 pts de %), dont un bond de 6,2 points de pourcentage dans la dernière année (tableau 6.7).
- La durée moyenne d'indemnisation des lésions attribuables au stress est de 300 jours (+ 75 j) en 2024. La durée moyenne d'indemnisation est de 301 jours chez les femmes (+ 67 j depuis 2020). Chez les hommes, cette durée est de 300 jours (+ 88 j depuis 2020) (tableau 6.8).
- Les débours moyens des lésions attribuables au stress sont de 42 096 \$ en 2024, une hausse de 54,8 %. S'élevant à 40 384 \$, les débours moyens des femmes ont augmenté de 51,5 % depuis 2020, et ceux des hommes, de 44 481 \$, ont augmenté de 59,3 % sur la même période (tableau 6.9).

Harcèlement psychologique ou sexuel

- Le nombre de lésions avec harcèlement est de 751 en 2024. Entre 2020 et 2024, les lésions avec harcèlement psychologique sont passées de 269 à 564 (+ 109,7 %), et les lésions avec harcèlement sexuel sont passées de 24 à 187 (+ 679,2 %) (tableau 7.1).
- La durée globale d'indemnisation des lésions avec harcèlement est de 409 jours (+ 85 j) en 2024. La durée moyenne d'indemnisation est de 391 jours chez les femmes, une hausse de 52 jours depuis 2020. Chez les hommes, la durée est de 59 jours de plus que chez les femmes, avec 450 jours, une hausse de 156 jours depuis 2020 (graphique 7.1.1).
- Les débours moyens des lésions avec harcèlement sont de 54 362 \$ (+ 45,7 %) en 2024. S'élevant à 50 259 \$, les débours moyens des femmes ont augmenté de 32,3 % depuis 2020, et ceux des hommes, de 63 679 \$, ont augmenté de 77,3 % sur la même période (graphique 7.1.2).
- Au nombre de 6 817, les plaintes déposées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT ont augmenté de 54,1 % en cinq ans. En proportion, 56,9 % des plaintes proviennent des femmes et 43,1 % proviennent des hommes en 2024 (tableau 7.4).
- La proportion des plaintes pour harcèlement psychologique ou sexuel fermées sans intervention des affaires juridiques de la CNESST est de 93,7 % en 2024 (tableau 7.6).

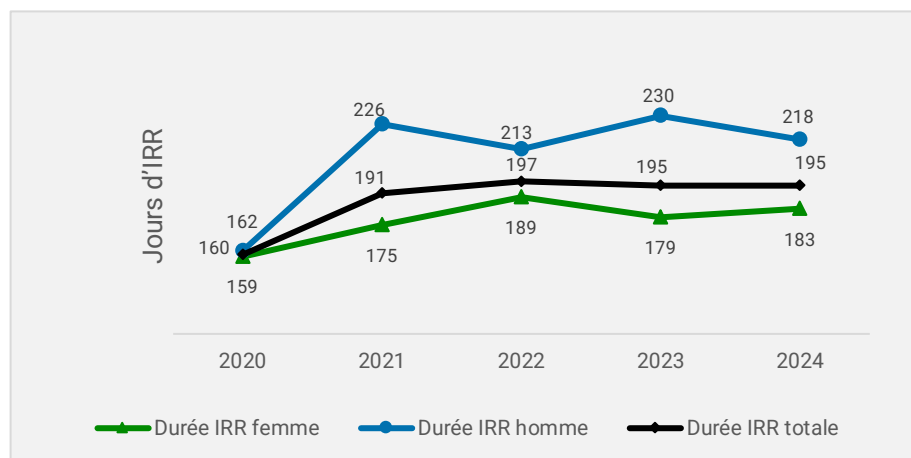
4.1 Statistiques globales sur les risques psychosociaux

Type de risques psychosociaux	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Violence sans stress	2 091	53,8 %	2 722	61,8 %	2 507	59,8 %	3 209	58,0 %	3 738	56,1 %	1 647	78,8 %
Stress et violence	917	23,6 %	883	20,1 %	855	20,4 %	1 214	21,9 %	1 657	24,9 %	740	80,7 %
Stress sans violence	881	22,7 %	796	18,1 %	828	19,8 %	1 109	20,0 %	1 272	19,1 %	391	44,4 %
Total distinct risques psychosociaux	3 889	100,0 %	4 401	100,0 %	4 190	100,0 %	5 532	100,0 %	6 667	100,0 %	2 778	71,4 %
<i>Harcèlement</i>	293	7,5 %	277	6,3 %	221	5,3 %	436	7,9 %	751	11,3 %	458	156,3 %
<i>Harcèlement psychologique</i>	269	6,9 %	246	5,6 %	207	4,9 %	375	6,8 %	564	8,5 %	295	109,7 %
<i>Harcèlement sexuel</i>	24	0,6 %	31	0,7 %	14	0,3 %	61	1,1 %	187	2,8 %	163	679,2 %
Débours totaux risques psychosociaux	2,4 M\$	100,0 %	2,6 M\$	100,0 %	2,7 M\$	100,0 %	2,8 M\$	100,0 %	3,1 M\$	100,0 %	0,7 M\$	28,3 %

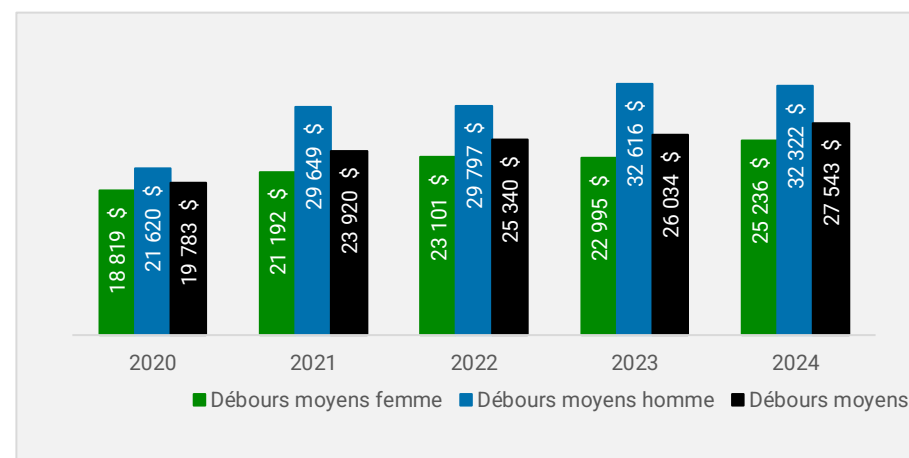
Les données de ce tableau présentent les nombres de dossiers distincts dans lesquels il y a présence de violence sans stress, de stress et de violence et de stress sans violence. Les lésions dont le genre est le harcèlement sont incluses dans ces précédentes catégories.

À noter que dans les trois sections suivantes, les dossiers ne sont pas distincts et peuvent se trouver dans plusieurs catégories de risques psychosociaux. Ainsi, l'addition de ces trois sections ne donne pas les totaux observés dans le tableau ci-haut.

4.1.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions avec risques psychosociaux



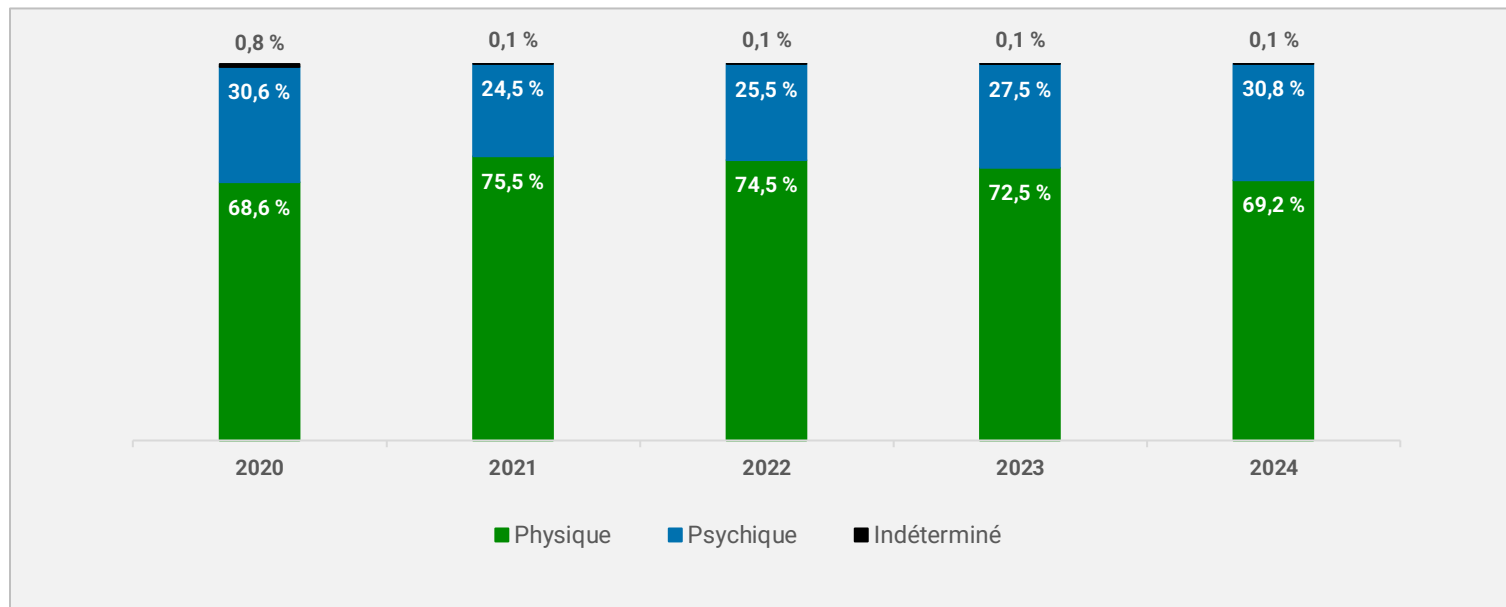
4.1.2 Débours moyens (\$) des lésions avec risques



5.1 Lésions par type de violence

Type de violence	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Physique	2 064	68,6 %	2 720	75,5 %	2 504	74,5 %	3 205	72,5 %	3 733	69,2 %	1 669	80,9 %
Psychique	919	30,6 %	883	24,5 %	856	25,5 %	1 215	27,5 %	1 659	30,8 %	740	80,5 %
Indéterminé	25	0,8 %	2	0,1 %	2	0,1 %	3	0,1 %	3	0,1 %	- 22	- 88,0 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

5.1.1 Proportions des lésions par type de violence



5.2 Lésions attribuables à la violence par âge et par sexe

Âge	Sexe	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
24 ans et moins	Femme	311	10,3 %	394	10,9 %	317	9,4 %	365	8,3 %	472	8,7 %	161	51,8 %
	Homme	95	3,2 %	104	2,9 %	96	2,9 %	110	2,5 %	154	2,9 %	59	62,1 %
	Total partiel	406	13,5 %	498	13,8 %	413	12,3 %	475	10,7 %	626	11,6 %	220	54,2 %
25 à 34 ans	Femme	565	18,8 %	678	18,8 %	592	17,6 %	813	18,4 %	960	17,8 %	395	69,9 %
	Homme	243	8,1 %	238	6,6 %	256	7,6 %	313	7,1 %	374	6,9 %	131	53,9 %
	Total partiel	808	26,9 %	916	25,4 %	848	25,2 %	1 126	25,5 %	1 334	24,7 %	526	65,1 %
35 à 44 ans	Femme	513	17,1 %	658	18,3 %	606	18,0 %	828	18,7 %	1 071	19,9 %	558	108,8 %
	Homme	212	7,0 %	228	6,3 %	225	6,7 %	283	6,4 %	357	6,6 %	145	68,4 %
	Total partiel	725	24,1 %	886	24,6 %	831	24,7 %	1 111	25,1 %	1 428	26,5 %	703	97,0 %
45 à 54 ans	Femme	447	14,9 %	616	17,1 %	586	17,4 %	797	18,0 %	876	16,2 %	429	96,0 %
	Homme	209	6,9 %	220	6,1 %	235	7,0 %	272	6,1 %	351	6,5 %	142	67,9 %
	Total partiel	656	21,8 %	836	23,2 %	821	24,4 %	1 069	24,2 %	1 227	22,7 %	571	87,0 %
55 ans et plus	Femme	258	8,6 %	320	8,9 %	310	9,2 %	437	9,9 %	533	9,9 %	275	106,6 %
	Homme	155	5,2 %	149	4,1 %	139	4,1 %	205	4,6 %	247	4,6 %	92	59,4 %
	Total partiel	413	13,7 %	469	13,0 %	449	13,4 %	642	14,5 %	780	14,5 %	367	88,9 %
Total	Femme	2 094	69,6 %	2 666	74,0 %	2 411	71,7 %	3 240	73,3 %	3 912	72,5 %	1 818	86,8 %
	Homme	914	30,4 %	939	26,0 %	951	28,3 %	1 183	26,7 %	1 483	27,5 %	569	62,3 %
	Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %
Âge entier moyen ¹	Femme	39		39		40		40		40		1	
	Homme	41		40		40		41		41		0	

¹ À des fins de présentation, l'âge entier moyen se calcule en ne retenant que les années complètes.

5.2.1 Proportions des travailleurs couverts – ETC par âge et par sexe, 2024*

5.2.2 Proportions des lésions attribuables à la violence par âge et par sexe, 2024



* Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

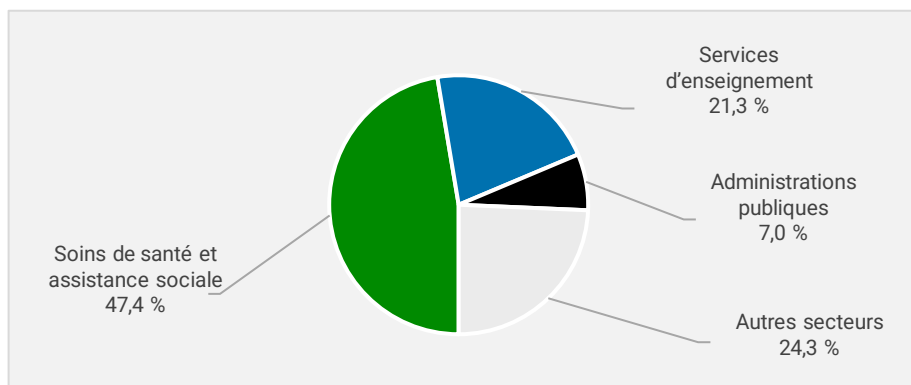
5.3 Lésions attribuables à la violence par principaux secteurs d'activité économique

Secteur ¹	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Soins de santé et assistance sociale	1 637	54,4 %	1 994	55,3 %	1 617	48,1 %	2 115	47,8 %	2 555	47,4 %	918	56,1 %
2. Services d'enseignement	355	11,8 %	586	16,3 %	650	19,3 %	982	22,2 %	1 149	21,3 %	794	223,7 %
3. Administrations publiques	207	6,9 %	255	7,1 %	246	7,3 %	296	6,7 %	379	7,0 %	172	83,1 %
Autres secteurs	809	26,9 %	770	21,4 %	849	25,3 %	1 030	23,3 %	1 312	24,3 %	503	62,2 %
• Transport et entreposage	140	4,7 %	134	3,7 %	155	4,6 %	186	4,2 %	237	4,4 %	97	69,3 %
• Services aux entreprises, aux bâtiments et de soutien	143	4,8 %	168	4,7 %	194	5,8 %	242	5,5 %	231	4,3 %	88	61,5 %
• Commerce	141	4,7 %	133	3,7 %	144	4,3 %	149	3,4 %	177	3,3 %	36	25,5 %
• Fabrication	90	3,0 %	84	2,3 %	63	1,9 %	77	1,7 %	113	2,1 %	23	25,6 %
• Hébergement et services de restauration	61	2,0 %	39	1,1 %	41	1,2 %	73	1,7 %	110	2,0 %	49	80,3 %
• Autres services	37	1,2 %	40	1,1 %	54	1,6 %	67	1,5 %	98	1,8 %	61	164,9 %
• Information, culture et loisirs	29	1,0 %	25	0,7 %	34	1,0 %	42	0,9 %	56	1,0 %	27	93,1 %
• Construction	24	0,8 %	15	0,4 %	23	0,7 %	26	0,6 %	54	1,0 %	30	125,0 %
• Services professionnels, scientifiques et techniques	10	0,3 %	11	0,3 %	12	0,4 %	14	0,3 %	24	0,4 %	14	140,0 %
• Finance et assurances	12	0,4 %	9	0,2 %	5	0,1 %	14	0,3 %	20	0,4 %	8	66,7 %
• Services immobiliers, location avec et sans bail	6	0,2 %	9	0,2 %	11	0,3 %	8	0,2 %	12	0,2 %	6	100,0 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction pétrole et gaz	8		— ²		—		5	0,1 %	7	0,1 %	- 1	- 12,5 %
• Agriculture	5		6		7		—		—		—	
• Autres ou indéterminés	103	3,4 %	97	2,7 %	106	3,2 %	127	2,9 %	173	3,2 %	70	68,0 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

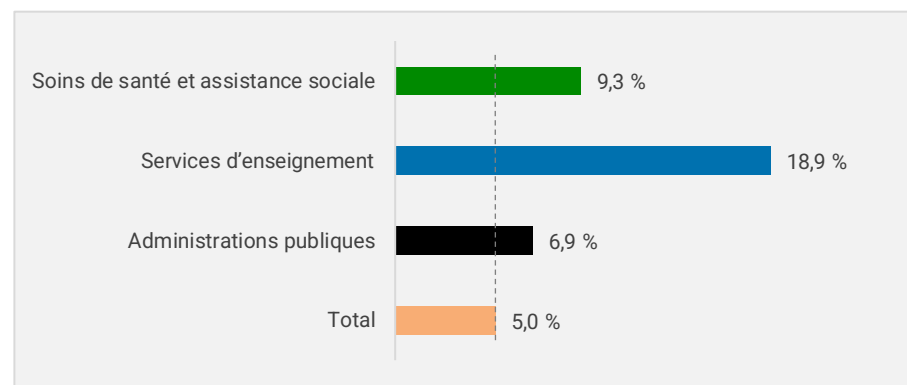
¹ Secteur d'activité économique défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ; découpage utilisé par l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

² Le signe « — » est employé pour indiquer que les données sont infimes.

5.3.1 Proportions des lésions attribuables à la violence par principaux secteurs, 2024



5.3.2 Taux de violence par principaux secteurs, 2024



5.4 Lésions attribuables à la violence par principales professions

Profession ¹	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Personnel de soutien et de métiers	1 473	49,0 %	1 676	46,5 %	1 471	43,8 %	1 906	43,1 %	2 363	43,8 %	890	60,4 %
• Personnel de soutien des services de santé	821	27,3 %	1 111	30,8 %	867	25,8 %	1 129	25,5 %	1 243	23,0 %	422	51,4 %
• Représentant(e)s de services et autre personnel de services à la clientèle et spécialisés	228	7,6 %	254	7,0 %	245	7,3 %	275	6,2 %	404	7,5 %	176	77,2 %
• Dispensateur(-trice)s de soins et personnel de soutien en enseignement, droit et protection publique	40	1,3 %	14	0,4 %	30	0,9 %	156	3,5 %	222	4,1 %	182	455,0 %
• Personnel de soutien en service et autre personnel de service, NCA*	77	2,6 %	64	1,8 %	51	1,5 %	82	1,9 %	108	2,0 %	31	40,3 %
• Autres	307	10,2 %	233	6,5 %	278	8,3 %	264	6,0 %	386	7,2 %	79	25,7 %
2. Personnel technique, de supervision et d'opérations	931	31,0 %	1 193	33,1 %	1 220	36,3 %	1 794	40,6 %	2 096	38,9 %	1 165	125,1 %
• Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	455	15,1 %	676	18,8 %	726	21,6 %	1 110	25,1 %	1 235	22,9 %	780	171,4 %
• Personnel technique des soins de santé	131	4,4 %	172	4,8 %	128	3,8 %	202	4,6 %	251	4,7 %	120	91,6 %
• Personnel en opération d'équipement de transport et de machinerie lourde et autre personnel assimilé à l'entretien	124	4,1 %	115	3,2 %	131	3,9 %	155	3,5 %	199	3,7 %	75	60,5 %
• Personnel des services de protection publique de première ligne	123	4,1 %	122	3,4 %	154	4,6 %	173	3,9 %	191	3,5 %	68	55,3 %
• Autres	98	3,3 %	108	3,0 %	81	2,4 %	154	3,5 %	220	4,1 %	122	124,5 %
3. Personnel professionnel et cadres	510	17,0 %	685	19,0 %	666	19,8 %	690	15,6 %	888	16,5 %	378	74,1 %
• Personnel professionnel en services d'enseignement	161	5,4 %	304	8,4 %	323	9,6 %	272	6,1 %	333	6,2 %	172	106,8 %
• Personnel professionnel en soins infirmiers	178	5,9 %	181	5,0 %	153	4,6 %	195	4,4 %	214	4,0 %	36	20,2 %
• Personnel professionnel du droit et des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	38	1,3 %	33	0,9 %	30	0,9 %	70	1,6 %	105	1,9 %	67	176,3 %
• Autres	133	4,4 %	167	4,6 %	160	4,8 %	153	3,5 %	236	4,4 %	103	77,4 %
Professions non classées ou non identifiées	94	3,1 %	51	1,4 %	5	0,1 %	33	0,7 %	48	0,9 %	- 46	- 48,9 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

¹ En 2023, la CNESST a implanté la Classification nationale des professions (CNP) 2016 en remplacement de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) 1980 pour le codage de la profession associée aux nouvelles lésions. À des fins de présentation, tous les codes sont convertis à la CNP. Cette conversion peut entraîner des écarts avec les données présentées dans les publications précédentes.

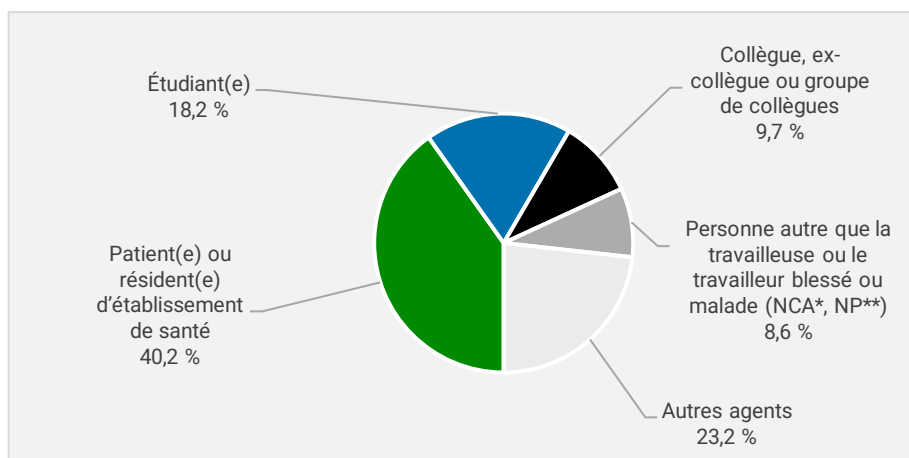
* Non classé ailleurs.

5.5 Lésions attribuables à la violence par principaux agents causals

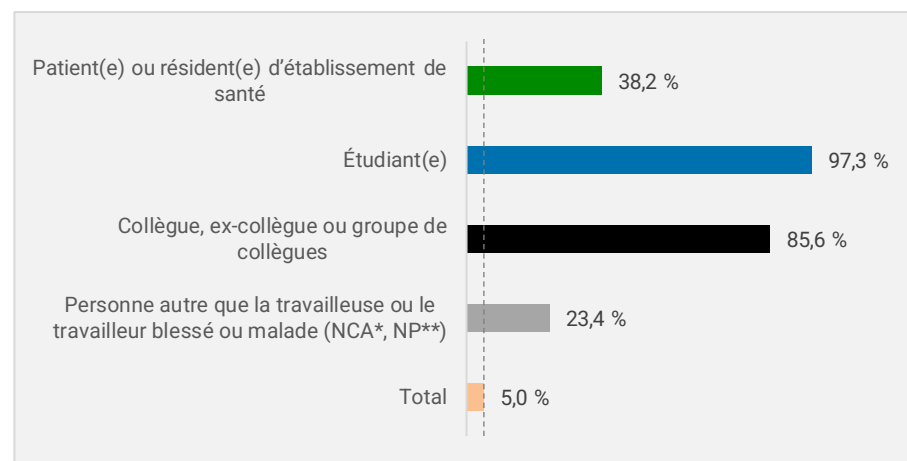
Agent causal	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Patient(e) ou résident(e) d'établissement de santé	1 382	45,9 %	1 752	48,6 %	1 433	42,6 %	1 822	41,2 %	2 167	40,2 %	785	56,8 %
2. Étudiant(e)	223	7,4 %	366	10,2 %	557	16,6 %	824	18,6 %	984	18,2 %	761	341,3 %
3. Collègue, ex-collègue ou groupe de collègues	236	7,8 %	242	6,7 %	233	6,9 %	338	7,6 %	525	9,7 %	289	122,5 %
4. Personne autre que la travailleuse ou le travailleur blessé ou malade (NCA*, NP**)	265	8,8 %	478	13,3 %	285	8,5 %	419	9,5 %	465	8,6 %	200	75,5 %
Autres agents	902	30,0 %	767	21,3 %	854	25,4 %	1 020	23,1 %	1 254	23,2 %	352	39,0 %
• Supérieur(e)	176	5,9 %	163	4,5 %	133	4,0 %	233	5,3 %	393	7,3 %	217	123,3 %
• Client(e)	292	9,7 %	219	6,1 %	291	8,7 %	358	8,1 %	349	6,5 %	57	19,5 %
• Tiers	209	6,9 %	264	7,3 %	300	8,9 %	287	6,5 %	326	6,0 %	117	56,0 %
• Prisonnier(-ère)	75	2,5 %	64	1,8 %	67	2,0 %	90	2,0 %	128	2,4 %	53	70,7 %
• Autres	150	5,0 %	57	1,6 %	63	1,9 %	52	1,2 %	58	1,1 %	- 92	- 61,3 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

* Non classé ailleurs. ** Non précisé.

5.5.1 Proportions des lésions attribuables à la violence par principaux agents, 2024



5.5.2 Taux de violence par principaux agents, 2024

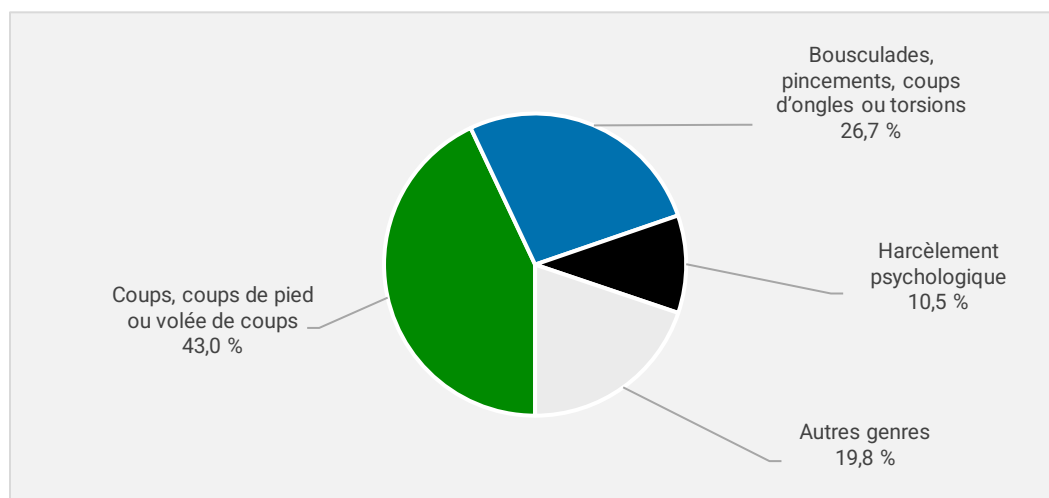


5.6 Lésions attribuables à la violence par principaux genres de lésion

Genre	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Coups, coups de pied ou volée de coups	1 181	39,3 %	1 700	47,2 %	1 574	46,8 %	2 060	46,6 %	2 319	43,0 %	1 138	96,4 %
2. Bousculades, pincements, coups d'ongles ou torsions	415	13,8 %	736	20,4 %	803	23,9 %	1 153	26,1 %	1 443	26,7 %	1 028	247,7 %
3. Harcèlement psychologique	269	8,9 %	246	6,8 %	207	6,2 %	375	8,5 %	564	10,5 %	295	109,7 %
Autres genres	1 143	38,0 %	923	25,6 %	778	23,1 %	835	18,9 %	1 069	19,8 %	- 74	- 6,5 %
• Menaces et voies de fait verbales	162	5,4 %	162	4,5 %	171	5,1 %	225	5,1 %	286	5,3 %	124	76,5 %
• Morsure	98	3,3 %	142	3,9 %	162	4,8 %	192	4,3 %	189	3,5 %	91	92,9 %
• Harcèlement sexuel	24	0,8 %	31	0,9 %	14	0,4 %	61	1,4 %	187	3,5 %	163	679,2 %
• Agression sexuelle	43	1,4 %	50	1,4 %	52	1,5 %	57	1,3 %	125	2,3 %	82	190,7 %
• Voies de fait	548	18,2 %	376	10,4 %	242	7,2 %	188	4,3 %	132	2,4 %	- 416	- 75,9 %
• Menace armée	77	2,6 %	75	2,1 %	80	2,4 %	69	1,6 %	76	1,4 %	- 1	- 1,3 %
• Frappé par un objet, NP*	26	0,9 %	29	0,8 %	21	0,6 %	15	0,3 %	56	1,0 %	30	115,4 %
• Autre, ne peut être classifié ou inconnu	165	5,5 %	58	1,6 %	36	1,1 %	28	0,6 %	18	0,3 %	- 147	- 89,1 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

* Non précisé.

5.6.1 Proportions des lésions attribuables à la violence par principaux genres, 2024

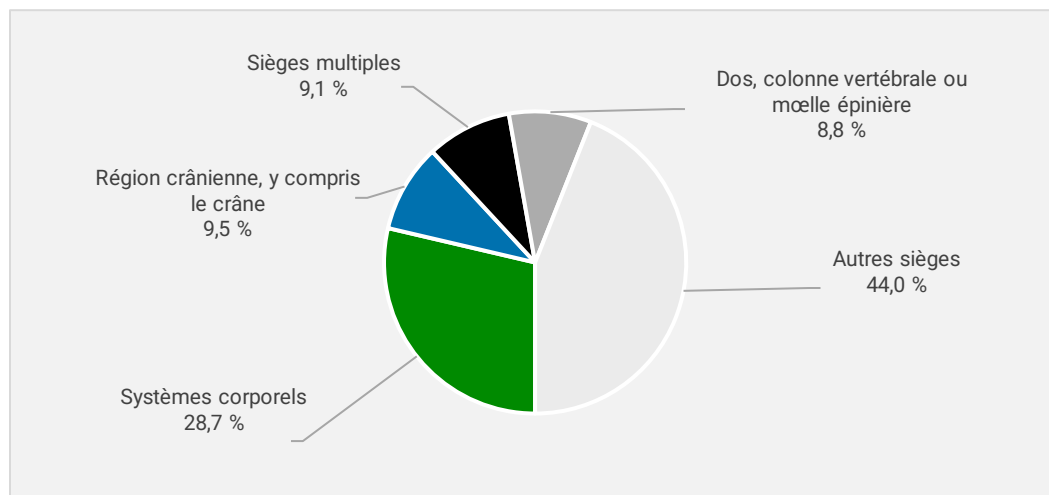


5.7 Lésions attribuables à la violence par principaux sièges de lésion

Siège	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Systèmes corporels	799	26,6 %	754	20,9 %	735	21,9 %	1 061	24,0 %	1 546	28,7 %	747	93,5 %
2. Région crânienne, y compris le crâne	217	7,2 %	384	10,7 %	401	11,9 %	435	9,8 %	510	9,5 %	293	135,0 %
3. Sièges multiples	448	14,9 %	389	10,8 %	487	14,5 %	684	15,5 %	491	9,1 %	43	9,6 %
4. Dos, colonne vertébrale ou moelle épinière	262	8,7 %	398	11,0 %	322	9,6 %	387	8,7 %	475	8,8 %	213	81,3 %
Autres sièges	1 282	42,6 %	1 680	46,6 %	1 417	42,1 %	1 856	42,0 %	2 373	44,0 %	1 091	85,1 %
• Épaule(s)	182	6,1 %	256	7,1 %	202	6,0 %	249	5,6 %	395	7,3 %	213	117,0 %
• Siège interne du cou NP* ou région cervicale	142	4,7 %	196	5,4 %	126	3,7 %	170	3,8 %	304	5,6 %	162	114,1 %
• Doigt(s) ou ongle(s)	167	5,6 %	234	6,5 %	182	5,4 %	221	5,0 %	229	4,2 %	62	37,1 %
• Bras	103	3,4 %	173	4,8 %	131	3,9 %	164	3,7 %	217	4,0 %	114	110,7 %
• Poignet(s)	122	4,1 %	161	4,5 %	124	3,7 %	151	3,4 %	191	3,5 %	69	56,6 %
• Thorax	75	2,5 %	118	3,3 %	101	3,0 %	132	3,0 %	191	3,5 %	116	154,7 %
• Jambe(s)	79	2,6 %	117	3,2 %	106	3,2 %	139	3,1 %	186	3,4 %	107	135,4 %
• Visage	113	3,8 %	117	3,2 %	121	3,6 %	165	3,7 %	186	3,4 %	73	64,6 %
• Appareils prothétiques (prothèses)	78	2,6 %	89	2,5 %	76	2,3 %	134	3,0 %	112	2,1 %	34	43,6 %
• Main(s), excluant les doigts	66	2,2 %	68	1,9 %	78	2,3 %	84	1,9 %	97	1,8 %	31	47,0 %
• Autres	155	5,2 %	151	4,2 %	170	5,1 %	247	5,6 %	265	4,9 %	110	71,0 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

* Non précisé.

5.7.1 Proportions des lésions attribuables à la violence par principaux sièges, 2024

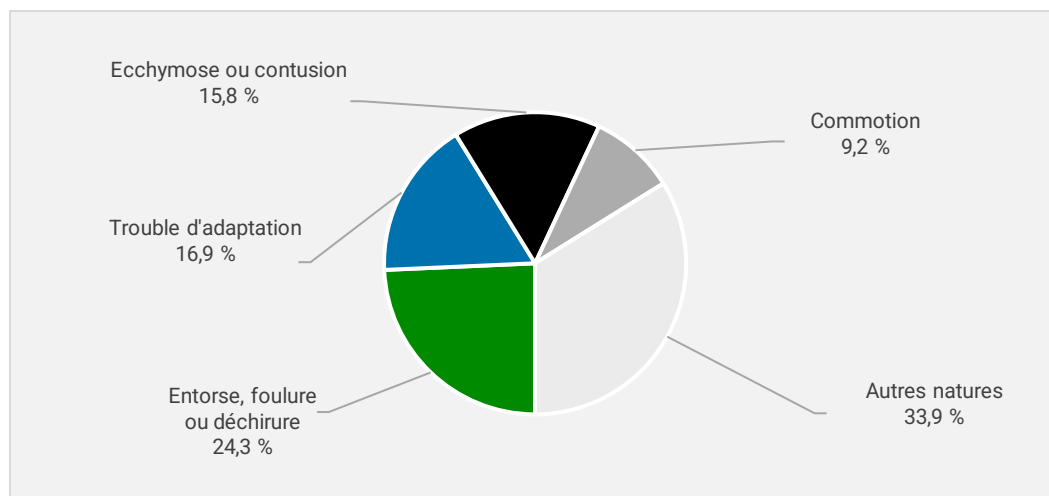


5.8 Lésions attribuables à la violence par principales natures de lésion

Nature	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Entorse, foulure ou déchirure	710	23,6 %	1 019	28,3 %	819	24,4 %	997	22,5 %	1 311	24,3 %	601	84,6 %
2. Trouble d'adaptation	352	11,7 %	337	9,3 %	336	10,0 %	591	13,4 %	912	16,9 %	560	159,1 %
3. Ecchymose ou contusion	392	13,0 %	470	13,0 %	483	14,4 %	761	17,2 %	850	15,8 %	458	116,8 %
4. Commotion	149	5,0 %	323	9,0 %	320	9,5 %	362	8,2 %	495	9,2 %	346	232,2 %
Autres natures	1 405	46,7 %	1 456	40,4 %	1 404	41,8 %	1 712	38,7 %	1 827	33,9 %	422	30,0 %
• Choc nerveux (stress post-traumatique)	415	13,8 %	392	10,9 %	386	11,5 %	436	9,9 %	480	8,9 %	65	15,7 %
• Tendinite	91	3,0 %	135	3,7 %	119	3,5 %	148	3,3 %	230	4,3 %	139	152,7 %
• Anxiété, stress ou trouble névrotique, NP*	92	3,1 %	102	2,8 %	95	2,8 %	126	2,8 %	155	2,9 %	63	68,5 %
• Maladies, états ou troubles multiples	51	1,7 %	18	0,5 %	73	2,2 %	178	4,0 %	113	2,1 %	62	121,6 %
• Dommage aux appareils prosthétiques	78	2,6 %	89	2,5 %	76	2,3 %	134	3,0 %	112	2,1 %	34	43,6 %
• État dépressif	60	2,0 %	52	1,4 %	38	1,1 %	61	1,4 %	111	2,1 %	51	85,0 %
• Fracture (comprend dent cassée)	66	2,2 %	93	2,6 %	98	2,9 %	91	2,1 %	104	1,9 %	38	57,6 %
• Coupure ou lacération (perte de substance)	118	3,9 %	82	2,3 %	80	2,4 %	83	1,9 %	91	1,7 %	- 27	- 22,9 %
• Autres	434	14,4 %	493	13,7 %	439	13,1 %	455	10,3 %	431	8,0 %	- 3	- 0,7 %
Total	3 008	100,0 %	3 605	100,0 %	3 362	100,0 %	4 423	100,0 %	5 395	100,0 %	2 387	79,4 %

* Non précisé.

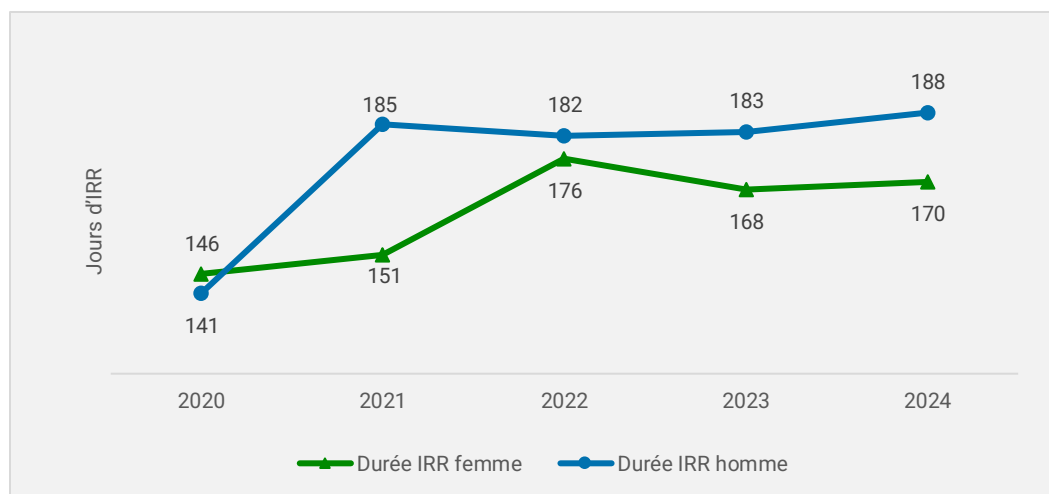
5.8.1 Proportions des lésions attribuables à la violence par principales natures, 2024



5.9 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables à la violence

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Durée moyenne		Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Écart	Variation
Femme	24 ans et moins	90	80	94	112	115	25	27,8 %
	25 à 34 ans	117	122	156	134	145	28	23,9 %
	35 à 44 ans	152	163	167	174	187	35	23,0 %
	45 à 54 ans	175	206	222	180	188	13	7,4 %
	55 ans et plus	211	188	232	246	203	- 8	- 3,8 %
	Sous-total	146	151	176	168	170	24	16,4 %
Homme	24 ans et moins	58	97	133	111	155	97	167,2 %
	25 à 34 ans	92	126	119	115	119	27	29,3 %
	35 à 44 ans	139	203	217	173	196	57	41,0 %
	45 à 54 ans	176	237	186	245	222	46	26,1 %
	55 ans et plus	212	236	263	262	248	36	17,0 %
	Sous-total	141	185	182	183	188	47	33,3 %
Total	24 ans et moins	83	83	103	112	124	41	49,4 %
	25 à 34 ans	110	123	146	128	138	28	25,5 %
	35 à 44 ans	148	174	180	173	189	41	27,7 %
	45 à 54 ans	175	214	212	197	198	23	13,1 %
	55 ans et plus	211	206	242	251	217	6	2,8 %
	Total	144	161	177	172	175	31	21,5 %

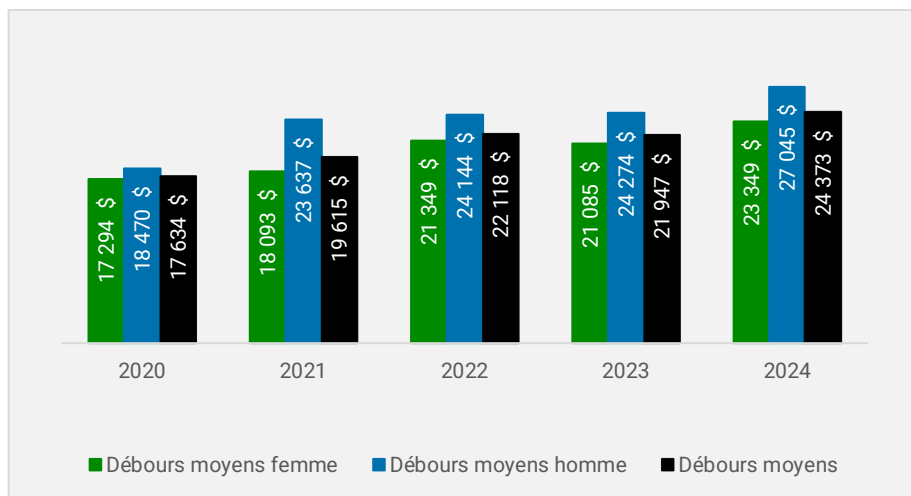
5.9.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables à la violence par sexe



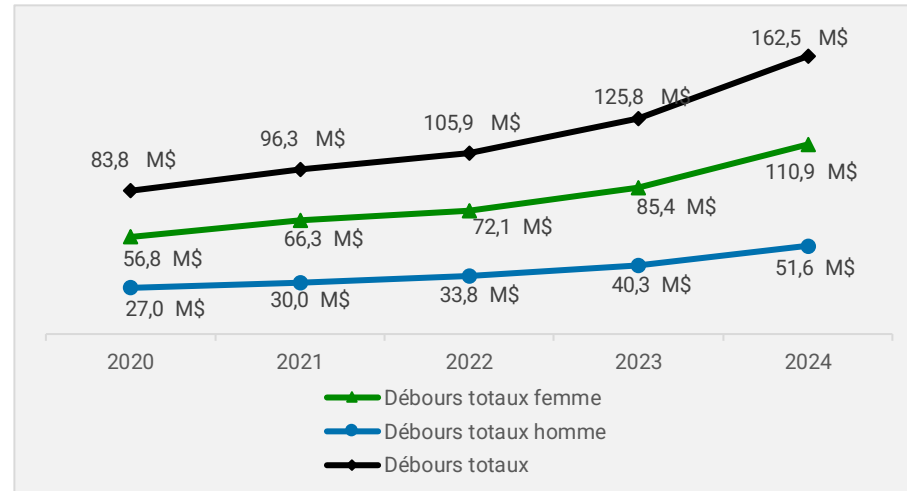
5.10 Débours moyens des lésions attribuables à la violence

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Débours moyens		\$	\$	\$	\$	\$	Écart	Variation
Femme	24 ans et moins	9 069	7 482	10 002	11 974	12 629	3 560	39,3 %
	25 à 34 ans	13 975	14 510	18 663	17 024	19 743	5 768	41,3 %
	35 à 44 ans	17 950	20 050	21 145	22 495	26 334	8 384	46,7 %
	45 à 54 ans	21 619	25 414	27 713	23 265	27 693	6 074	28,1 %
	55 ans et plus	25 216	22 588	27 860	29 818	26 698	1 482	5,9 %
	Sous-total	17 294	18 093	21 349	21 085	23 349	6 055	35,0 %
Homme	24 ans et moins	6 311	8 240	12 055	11 145	17 103	10 792	171,0 %
	25 à 34 ans	11 970	16 295	15 809	15 072	16 992	5 022	42,0 %
	35 à 44 ans	18 906	26 746	29 147	23 837	27 266	8 360	44,2 %
	45 à 54 ans	23 899	30 434	26 922	33 680	33 997	10 098	42,3 %
	55 ans et plus	26 254	30 710	34 548	34 158	37 242	10 988	41,9 %
	Sous-total	18 470	23 637	24 144	24 274	27 045	8 575	46,4 %
Total	24 ans et moins	8 489	7 637	10 479	11 779	13 615	5 126	60,4 %
	25 à 34 ans	13 435	14 974	17 891	16 458	18 971	5 536	41,2 %
	35 à 44 ans	18 234	21 989	23 267	22 830	26 584	8 350	45,8 %
	45 à 54 ans	22 310	26 733	27 479	26 047	29 516	7 206	32,3 %
	55 ans et plus	25 597	25 599	29 900	31 164	30 020	4 423	17,3 %
	Total	17 634	19 615	22 118	21 947	24 373	6 739	38,2 %

5.10.1 Débours moyens (\$) des lésions attribuables à la violence



5.10.2 Débours totaux (M\$) annuels des lésions attribuables à la violence

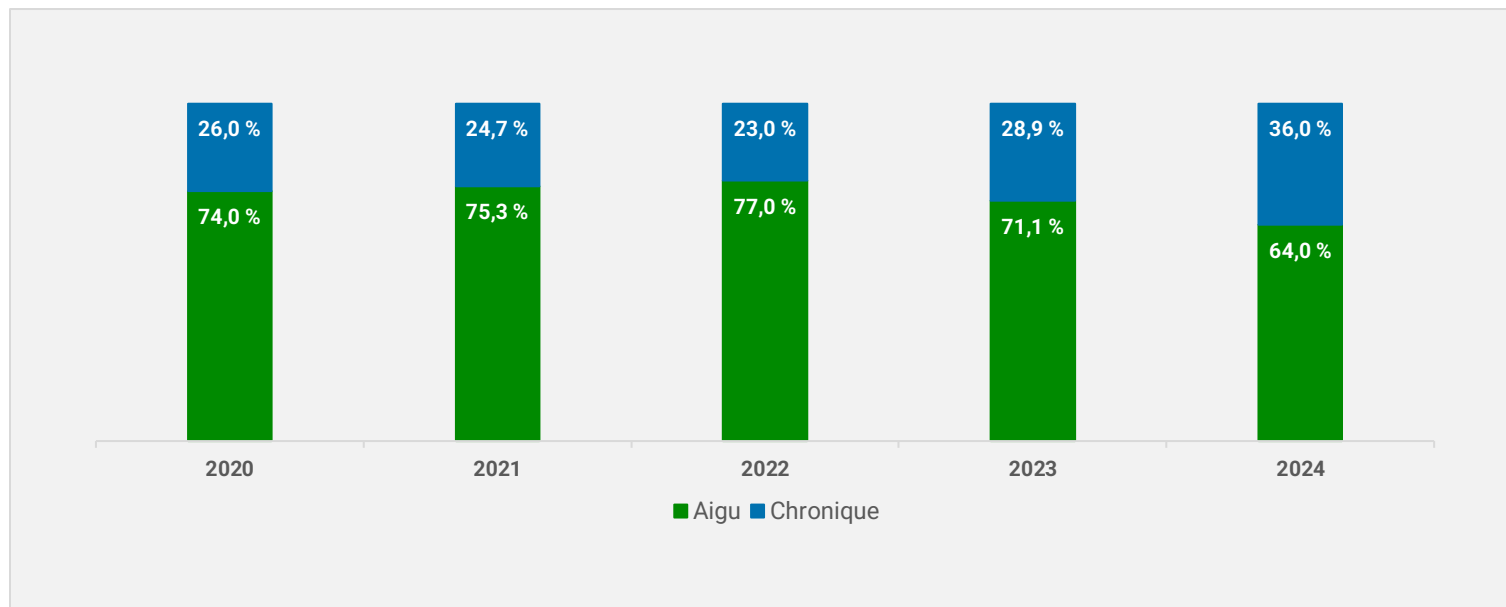


6.1 Lésions par type de stress

Type de stress	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Aigu	1 331	74,0 %	1 265	75,3 %	1 296	77,0 %	1 652	71,1 %	1 874	64,0 %	543	40,8 %
Chronique	467	26,0 %	414	24,7 %	387	23,0 %	671	28,9 %	1 055	36,0 %	588	125,9 %
Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %

Le stress aigu résulte d'un événement traumatique (accident grave, vol à main armée, violence physique, menaces de mort, etc.), alors que le stress chronique découle d'une situation qui se poursuit sur une longue période (harcèlement au travail, stress lié à la tâche et à l'organisation du travail, etc.).

6.1.1 Proportions des lésions par type de stress

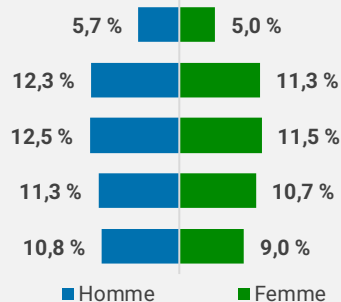


6.2 Lésions attribuables au stress par âge et par sexe

Âge	Sexe	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
24 ans et moins	Femme	110	6,1 %	125	7,4 %	100	5,9 %	118	5,1 %	197	6,7 %	87	79,1 %
	Homme	57	3,2 %	44	2,6 %	44	2,6 %	56	2,4 %	78	2,7 %	21	36,8 %
	Total partiel	167	9,3 %	169	10,1 %	144	8,6 %	174	7,5 %	275	9,4 %	108	64,7 %
25 à 34 ans	Femme	267	14,8 %	224	13,3 %	243	14,4 %	335	14,4 %	502	17,1 %	235	88,0 %
	Homme	147	8,2 %	158	9,4 %	172	10,2 %	248	10,7 %	243	8,3 %	96	65,3 %
	Total partiel	414	23,0 %	382	22,8 %	415	24,7 %	583	25,1 %	745	25,4 %	331	80,0 %
35 à 44 ans	Femme	262	14,6 %	227	13,5 %	234	13,9 %	361	15,5 %	464	15,8 %	202	77,1 %
	Homme	201	11,2 %	194	11,6 %	183	10,9 %	249	10,7 %	317	10,8 %	116	57,7 %
	Total partiel	463	25,8 %	421	25,1 %	417	24,8 %	610	26,3 %	781	26,7 %	318	68,7 %
45 à 54 ans	Femme	254	14,1 %	232	13,8 %	237	14,1 %	325	14,0 %	375	12,8 %	121	47,6 %
	Homme	218	12,1 %	203	12,1 %	187	11,1 %	249	10,7 %	303	10,3 %	85	39,0 %
	Total partiel	472	26,3 %	435	25,9 %	424	25,2 %	574	24,7 %	678	23,1 %	206	43,6 %
55 ans et plus	Femme	130	7,2 %	125	7,4 %	144	8,6 %	204	8,8 %	217	7,4 %	87	66,9 %
	Homme	152	8,5 %	147	8,8 %	139	8,3 %	178	7,7 %	233	8,0 %	81	53,3 %
	Total partiel	282	15,7 %	272	16,2 %	283	16,8 %	382	16,4 %	450	15,4 %	168	59,6 %
Total	Femme	1 023	56,9 %	933	55,6 %	958	56,9 %	1 343	57,8 %	1 755	59,9 %	732	71,6 %
	Homme	775	43,1 %	746	44,4 %	725	43,1 %	980	42,2 %	1 174	40,1 %	399	51,5 %
	Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %
Âge entier moyen ¹	Sexe	2020		2021		2022		2023		2024		Écart 2020-2024	
	Femme	40		40		41		41		39		- 1	
	Homme	43		43		42		42		43		0	

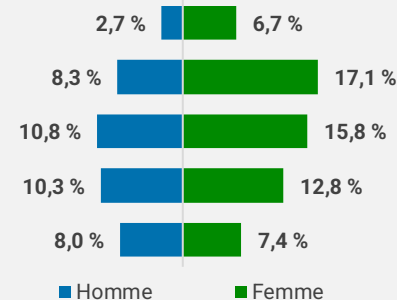
¹ À des fins de présentation, l'âge entier moyen se calcule en ne retenant que les années complètes.

6.2.1 Proportions des travailleurs couverts – ETC par âge et par sexe, 2024*



6.2.2 Proportions des lésions attribuables au stress par âge et par sexe, 2024

24 ans et moins
25 à 34 ans
35 à 44 ans
45 à 54 ans
55 ans et plus



* Données de l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

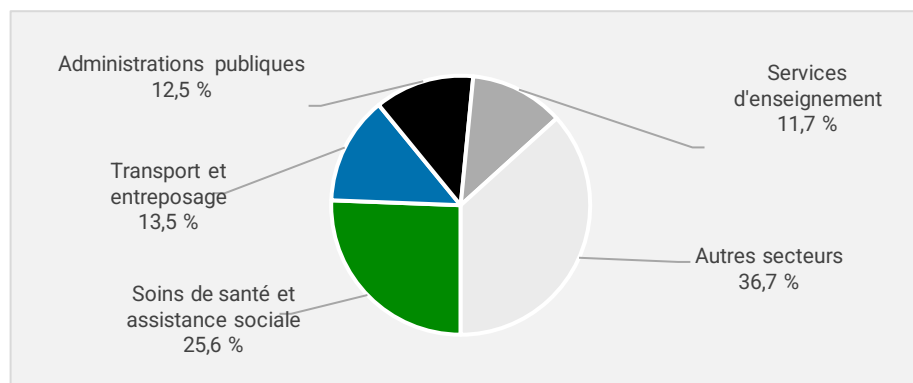
6.3 Lésions attribuables au stress par principaux secteurs d'activité économique

Secteur ¹	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Soins de santé et assistance sociale	545	30,3 %	484	28,8 %	442	26,3 %	576	24,8 %	750	25,6 %	205	37,6 %
2. Transport et entreposage	288	16,0 %	243	14,5 %	283	16,8 %	361	15,5 %	395	13,5 %	107	37,2 %
3. Administrations publiques	209	11,6 %	236	14,1 %	217	12,9 %	259	11,1 %	365	12,5 %	156	74,6 %
4. Services d'enseignement	109	6,1 %	114	6,8 %	125	7,4 %	280	12,1 %	344	11,7 %	235	215,6 %
Autres secteurs	647	36,0 %	602	35,9 %	616	36,6 %	847	36,5 %	1 075	36,7 %	428	66,2 %
• Commerce	135	7,5 %	129	7,7 %	141	8,4 %	156	6,7 %	181	6,2 %	46	34,1 %
• Fabrication	93	5,2 %	134	8,0 %	102	6,1 %	128	5,5 %	159	5,4 %	66	71,0 %
• Autres services	53	2,9 %	47	2,8 %	62	3,7 %	93	4,0 %	117	4,0 %	64	120,8 %
• Hébergement et services de restauration	53	2,9 %	28	1,7 %	34	2,0 %	72	3,1 %	101	3,4 %	48	90,6 %
• Services aux entreprises, aux bâtiments et de soutien	82	4,6 %	65	3,9 %	76	4,5 %	81	3,5 %	94	3,2 %	12	14,6 %
• Construction	32	1,8 %	43	2,6 %	46	2,7 %	53	2,3 %	79	2,7 %	47	146,9 %
• Services professionnels, scientifiques et techniques	24	1,3 %	15	0,9 %	24	1,4 %	20	0,9 %	38	1,3 %	14	58,3 %
• Information, culture et loisirs	22	1,2 %	9	0,5 %	16	1,0 %	30	1,3 %	32	1,1 %	10	45,5 %
• Finance et assurances	16	0,9 %	16	1,0 %	8	0,5 %	21	0,9 %	24	0,8 %	8	50,0 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction pétrole et gaz	26	1,4 %	11	0,7 %	15	0,9 %	17	0,7 %	22	0,8 %	- 4	- 15,4 %
• Services immobiliers, location avec et sans bail	11	0,6 %	8	0,5 %	9	0,5 %	12	0,5 %	13	0,4 %	2	18,2 %
• Services publics	5	0,3 %	5	0,3 %	— ²	—	13	0,6 %	10	0,3 %	5	100,0 %
• Agriculture	9	0,5 %	5	0,3 %	7	0,4 %	7	0,3 %	5	0,2 %	- 4	- 44,4 %
• Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien	—	—	—	—	—	—	5	0,2 %	5	0,2 %	—	—
• Autres ou indéterminés	86	4,8 %	87	5,2 %	76	4,5 %	139	6,0 %	195	6,7 %	109	126,7 %
Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %

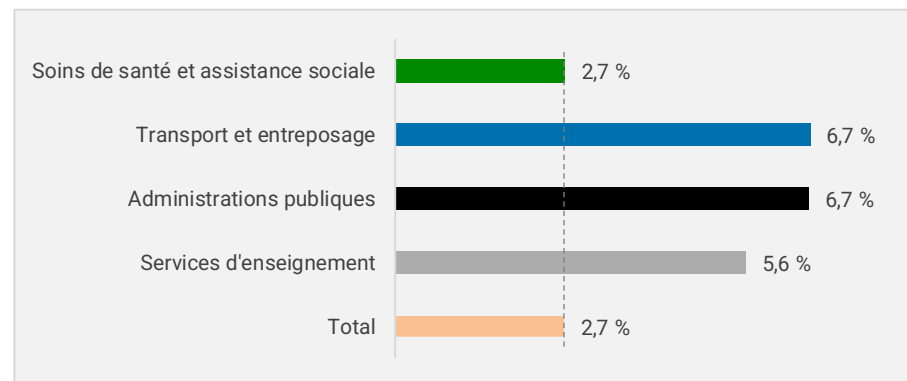
¹ Secteur d'activité économique défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ; découpage utilisé par l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

² Le signe « — » est employé pour indiquer que les données sont infimes.

6.3.1 Proportions des lésions attribuables au stress par principaux secteurs, 2024



6.3.2 Taux de stress par principaux secteurs, 2024



6.4 Lésions attribuables au stress par principales professions

Profession ¹	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Personnel technique, de supervision et d'opérations	616	34,3 %	590	35,1 %	666	39,6 %	1 002	43,1 %	1 147	39,2 %	531	86,2 %
• Personnel en opération d'équipement de transport et de machinerie lourde et autre personnel assimilé à l'entretien	252	14,0 %	222	13,2 %	263	15,6 %	341	14,7 %	356	12,2 %	104	41,3 %
• Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	142	7,9 %	128	7,6 %	147	8,7 %	267	11,5 %	269	9,2 %	127	89,4 %
• Personnel technique des soins de santé	44	2,4 %	39	2,3 %	30	1,8 %	105	4,5 %	156	5,3 %	112	254,5 %
• Personnel des services de protection publique de première ligne	88	4,9 %	96	5,7 %	123	7,3 %	109	4,7 %	126	4,3 %	38	43,2 %
• Personnel de supervision du travail administratif et financier et personnel administratif	23	1,3 %	17	1,0 %	32	1,9 %	83	3,6 %	114	3,9 %	91	395,7 %
• Autres	67	3,7 %	88	5,2 %	71	4,2 %	97	4,2 %	126	4,3 %	59	88,1 %
2. Personnel de soutien et de métiers	703	39,1 %	700	41,7 %	700	41,6 %	812	35,0 %	1 083	37,0 %	380	54,1 %
• Personnel de soutien des services de santé	172	9,6 %	209	12,4 %	170	10,1 %	153	6,6 %	164	5,6 %	- 8	- 4,7 %
• Dispensateur(-trice)s de soins et personnel de soutien en enseignement, en droit et en protection publique	8	0,4 %	4	0,2 %	13	0,8 %	99	4,3 %	155	5,3 %	147	1 837,5 %
• Représentant(e)s de services et autre personnel de services à la clientèle et personnalisés	148	8,2 %	123	7,3 %	108	6,4 %	123	5,3 %	151	5,2 %	3	2,0 %
• Personnel de soutien en service et autre personnel de service, NCA*	57	3,2 %	52	3,1 %	42	2,5 %	64	2,8 %	107	3,7 %	50	87,7 %
• Personnel des métiers de l'électricité, de la construction et des industries	34	1,9 %	47	2,8 %	40	2,4 %	45	1,9 %	73	2,5 %	39	114,7 %
• Autres	284	15,8 %	265	15,8 %	327	19,4 %	328	14,1 %	433	14,8 %	149	52,5 %
3. Personnel professionnel et cadres	340	18,9 %	309	18,4 %	313	18,6 %	470	20,2 %	642	21,9 %	302	88,8 %
• Personnel professionnel en services d'enseignement	60	3,3 %	75	4,5 %	91	5,4 %	152	6,5 %	186	6,4 %	126	210,0 %
• Personnel professionnel du droit et des services gouvernementaux, sociaux et communautaires	34	1,9 %	22	1,3 %	23	1,4 %	61	2,6 %	100	3,4 %	66	194,1 %
• Personnel professionnel en soins infirmiers	87	4,8 %	63	3,8 %	48	2,9 %	76	3,3 %	100	3,4 %	13	14,9 %
• Cadres intermédiaires spécialisés ou spécialisées	56	3,1 %	52	3,1 %	32	1,9 %	55	2,4 %	82	2,8 %	26	46,4 %
• Cadres intermédiaires dans le commerce de détail, de gros et des services à la clientèle	18	1,0 %	33	2,0 %	31	1,8 %	38	1,6 %	49	1,7 %	31	172,2 %
• Autres	85	4,7 %	64	3,8 %	88	5,2 %	88	3,8 %	125	4,3 %	40	47,1 %
Autres professions et professions non codées	139	7,7 %	80	4,8 %	4	0,2 %	39	1,7 %	57	1,9 %	- 82	- 59,0 %
Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %

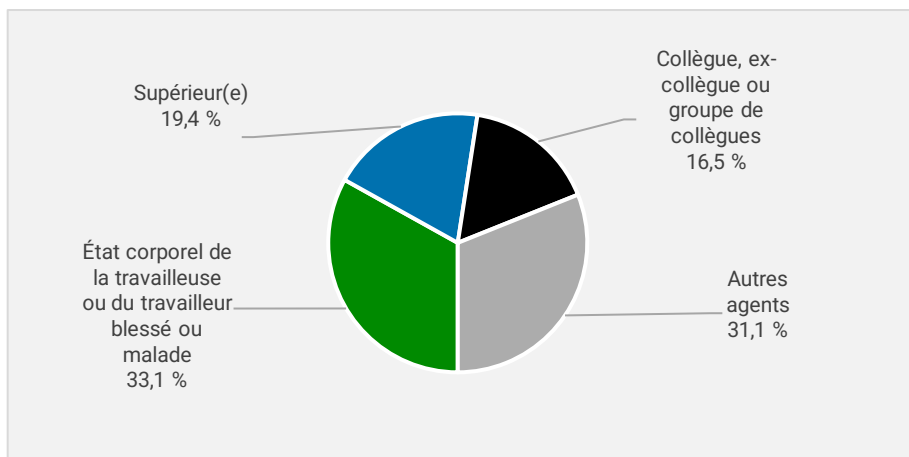
¹ En 2023, la CNESST a implanté la Classification nationale des professions (CNP) 2016 en remplacement de la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) 1980 pour le codage de la profession associée aux nouvelles lésions. À des fins de présentation, tous les codes sont convertis à la CNP. Cette conversion peut entraîner des écarts avec les données présentées dans les publications précédentes.

* Non classé ailleurs.

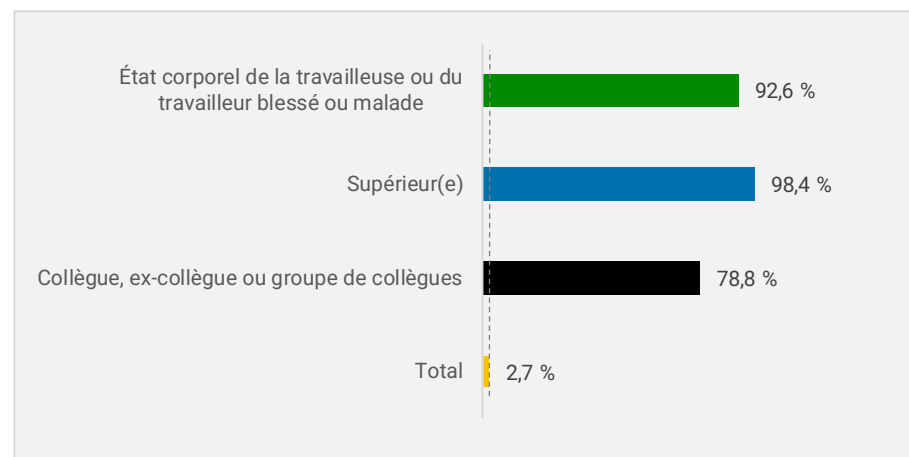
6.5 Lésions attribuables au stress par principaux agents causals

Agent causal	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. État corporel de la travailleuse ou du travailleur blessé ou malade	703	39,1 %	658	39,2 %	655	38,9 %	867	37,3 %	969	33,1 %	266	37,8 %
2. Supérieur(e)	293	16,3 %	236	14,1 %	209	12,4 %	377	16,2 %	567	19,4 %	274	93,5 %
3. Collègue, ex-collègue ou groupe de collègues	184	10,2 %	191	11,4 %	186	11,1 %	282	12,1 %	483	16,5 %	299	162,5 %
Autres agents	618	34,4 %	594	35,4 %	633	37,6 %	797	34,3 %	910	31,1 %	292	47,2 %
• Client(e)	223	12,4 %	172	10,2 %	216	12,8 %	233	10,0 %	260	8,9 %	37	16,6 %
• Patient(e) ou résident(e) d'établissement de santé	199	11,1 %	193	11,5 %	157	9,3 %	211	9,1 %	242	8,3 %	43	21,6 %
• Étudiant(e)	64	3,6 %	65	3,9 %	78	4,6 %	173	7,4 %	181	6,2 %	117	182,8 %
• Tiers	93	5,2 %	143	8,5 %	155	9,2 %	133	5,7 %	180	6,1 %	87	93,5 %
• Prisonnier(-ère)	33	1,8 %	16	1,0 %	17	1,0 %	34	1,5 %	39	1,3 %	6	18,2 %
• Autres	6	0,3 %	5	0,3 %	10	0,6 %	13	0,6 %	8	0,3 %	2	33,3 %
Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %

6.5.1 Proportions des lésions attribuables au stress par principaux agents, 2024



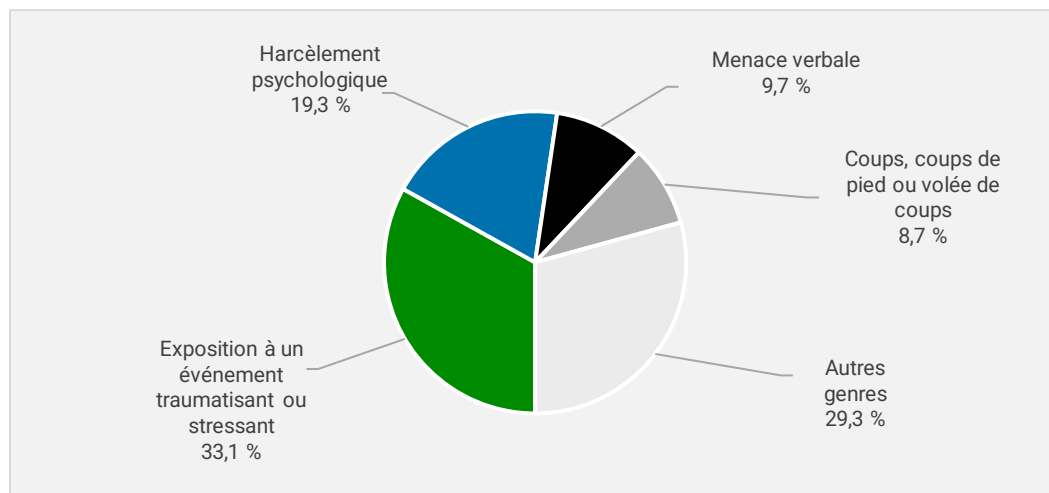
6.5.2 Taux de stress par principaux agents, 2024



6.6 Lésions attribuables au stress par principaux genres de lésion

Genre	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Exposition à un événement traumatisant ou stressant	702	39,0 %	658	39,2 %	655	38,9 %	867	37,3 %	969	33,1 %	267	38,0 %
2. Harcèlement psychologique	267	14,8 %	246	14,7 %	207	12,3 %	375	16,1 %	564	19,3 %	297	111,2 %
3. Menace verbale	160	8,9 %	162	9,6 %	170	10,1 %	223	9,6 %	284	9,7 %	124	77,5 %
4. Coups, coups de pied ou volée de coups	241	13,4 %	214	12,7 %	212	12,6 %	282	12,1 %	255	8,7 %	14	5,8 %
Autres genres	428	23,8 %	399	23,8 %	439	26,1 %	576	24,8 %	857	29,3 %	429	100,2 %
• Organisation du travail	116	6,5 %	83	4,9 %	90	5,3 %	150	6,5 %	196	6,7 %	80	69,0 %
• Harcèlement sexuel	24	1,3 %	31	1,8 %	14	0,8 %	61	2,6 %	187	6,4 %	163	679,2 %
• Agression sexuelle	43	2,4 %	48	2,9 %	50	3,0 %	56	2,4 %	123	4,2 %	80	186,0 %
• Autre stress	60	3,3 %	54	3,2 %	77	4,6 %	86	3,7 %	107	3,7 %	47	78,3 %
• Autres types de voies de fait	59	3,3 %	64	3,8 %	84	5,0 %	85	3,7 %	79	2,7 %	20	33,9 %
• Menace armée	77	4,3 %	75	4,5 %	80	4,8 %	69	3,0 %	76	2,6 %	- 1	- 1,3 %
• Bousculade, pincements, coups d'ongles ou torsions	23	1,3 %	22	1,3 %	16	1,0 %	48	2,1 %	74	2,5 %	51	221,7 %
• Autres	26	1,4 %	22	1,3 %	28	1,7 %	21	0,9 %	15	0,5 %	- 11	- 42,3 %
Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %

6.6.1 Proportions des lésions attribuables au stress par principaux genres, 2024

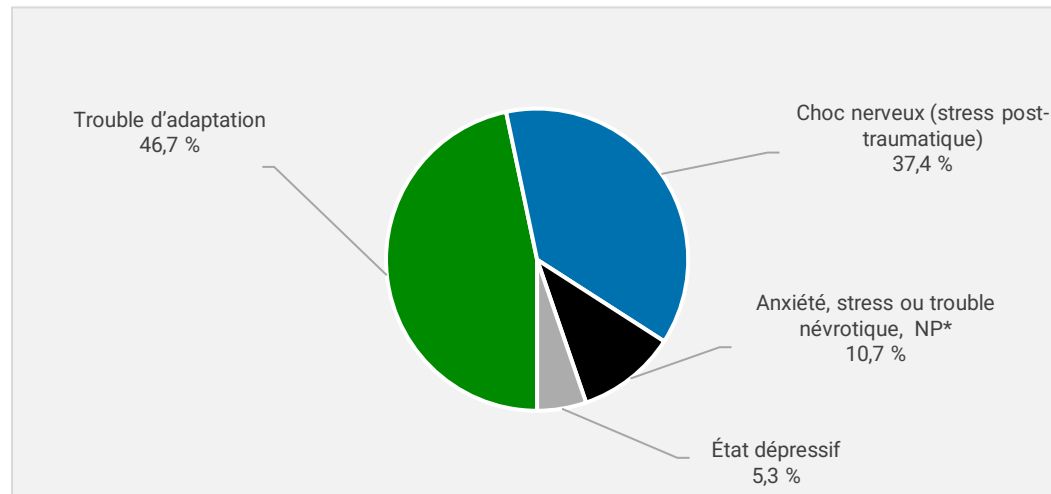


6.7 Lésions attribuables au stress par nature de lésion

Nature	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Trouble d'adaptation	628	34,9 %	535	31,9 %	551	32,7 %	940	40,5 %	1 368	46,7 %	740	117,8 %
2. Choc nerveux (stress post-traumatique)	913	50,8 %	899	53,5 %	893	53,1 %	1 054	45,4 %	1 095	37,4 %	182	19,9 %
3. Anxiété, stress ou trouble névrotique, NP*	156	8,7 %	163	9,7 %	163	9,7 %	239	10,3 %	312	10,7 %	156	100,0 %
4. État dépressif	101	5,6 %	82	4,9 %	76	4,5 %	90	3,9 %	154	5,3 %	53	52,5 %
Total	1 798	100,0 %	1 679	100,0 %	1 683	100,0 %	2 323	100,0 %	2 929	100,0 %	1 131	62,9 %

* Non précisé.

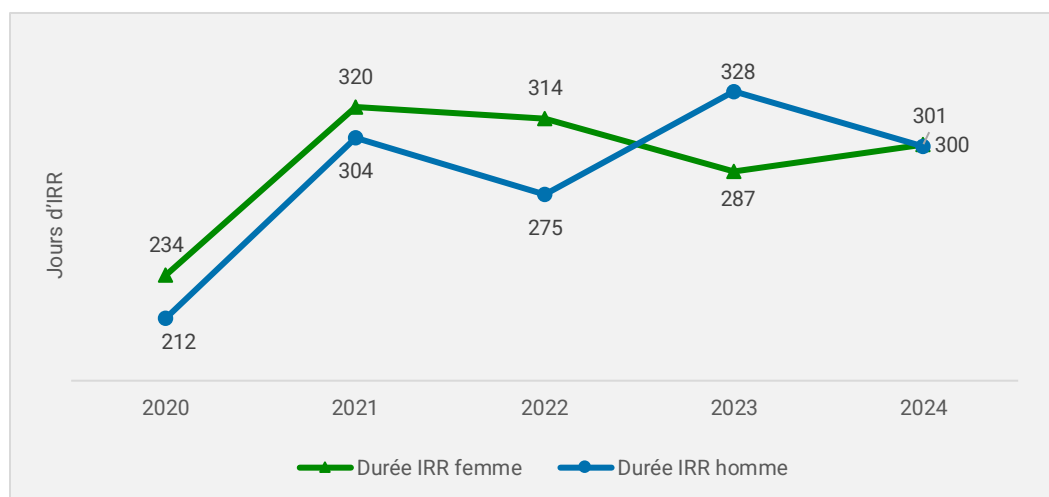
6.7.1 Proportions des lésions attribuables au stress par nature de lésion, 2024



6.8 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au stress

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Durée moyenne		Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Jours IRR	Écart	Variation
Femme	24 ans et moins	162	197	175	214	253	91	56,2 %
	25 à 34 ans	181	266	249	223	229	48	26,5 %
	35 à 44 ans	248	360	335	273	331	83	33,5 %
	45 à 54 ans	270	377	393	305	346	76	28,1 %
	55 ans et plus	302	356	364	433	343	41	13,6 %
	Sous-total		234	320	314	287	301	67
Homme	24 ans et moins	193	220	232	223	249	56	29,0 %
	25 à 34 ans	132	300	193	225	213	81	61,4 %
	35 à 44 ans	205	273	310	330	312	107	52,2 %
	45 à 54 ans	225	315	274	388	319	94	41,8 %
	55 ans et plus	295	358	336	424	372	77	26,1 %
	Sous-total		212	304	275	328	300	88
Total	24 ans et moins	170	204	192	217	252	82	48,2 %
	25 à 34 ans	163	278	226	224	223	60	36,8 %
	35 à 44 ans	230	325	324	296	323	93	40,4 %
	45 à 54 ans	248	348	338	339	333	85	34,3 %
	55 ans et plus	298	357	350	429	358	60	20,1 %
Total		225	313	297	304	300	75	33,3 %

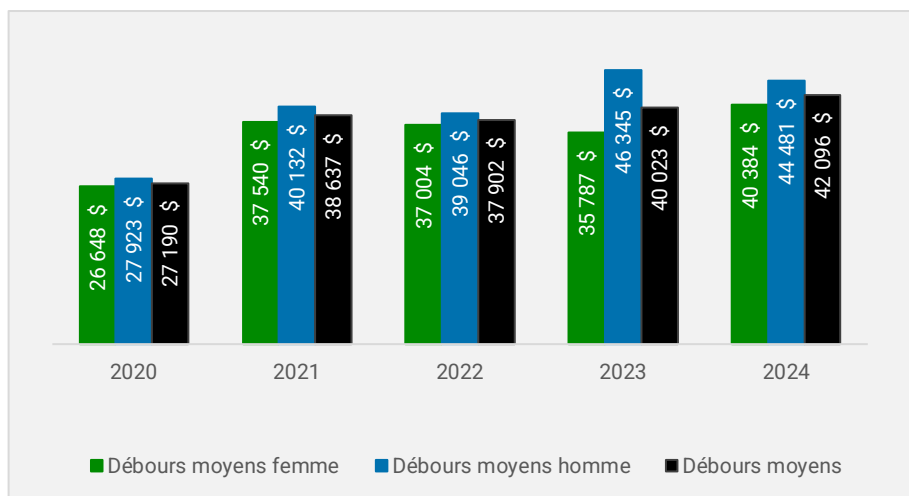
6.8.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au stress par sexe



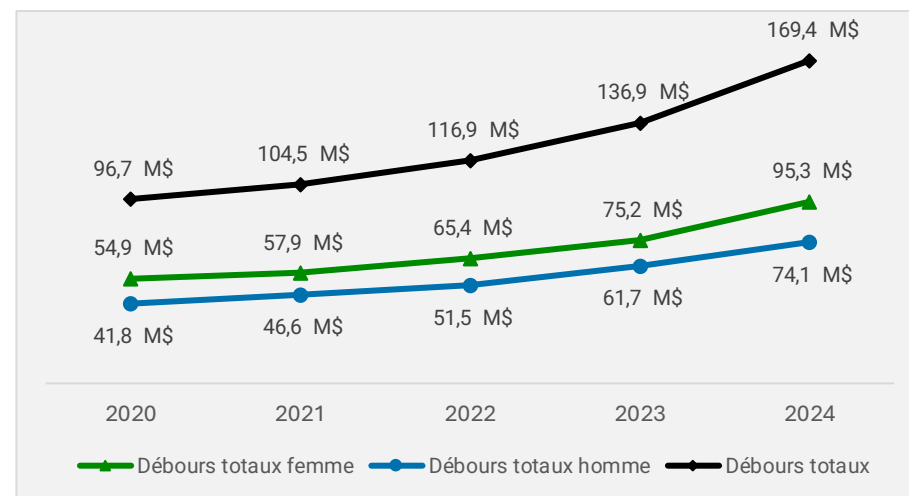
6.9 Débours moyens des lésions attribuables au stress

		2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024	
Débours moyens		\$	\$	\$	\$	\$	Écart	Variation
Femme	24 ans et moins	14 609	17 239	17 107	20 488	25 797	11 188	76,6 %
	25 à 34 ans	20 561	29 972	28 473	27 521	30 147	9 586	46,6 %
	35 à 44 ans	27 258	44 552	40 934	35 586	46 370	19 112	70,1 %
	45 à 54 ans	32 777	44 887	47 409	39 556	48 800	16 023	48,9 %
	55 ans et plus	36 695	43 199	42 699	52 982	45 131	8 436	23,0 %
	Sous-total	26 648	37 540	37 004	35 787	40 384	13 736	51,5 %
Homme	24 ans et moins	17 733	22 754	21 504	21 075	28 246	10 513	59,3 %
	25 à 34 ans	16 931	39 415	26 414	30 639	29 644	12 713	75,1 %
	35 à 44 ans	26 861	38 500	45 815	48 011	46 756	19 895	74,1 %
	45 à 54 ans	31 634	40 583	40 985	57 045	48 964	17 330	54,8 %
	55 ans et plus	38 493	47 758	47 464	60 654	57 136	18 643	48,4 %
	Sous-total	27 923	40 132	39 046	46 345	44 481	16 558	59,3 %
Total	24 ans et moins	15 446	18 943	18 456	20 702	26 556	11 110	71,9 %
	25 à 34 ans	19 241	33 423	27 624	28 733	29 964	10 723	55,7 %
	35 à 44 ans	27 088	42 121	43 169	40 446	46 530	19 442	71,8 %
	45 à 54 ans	32 225	42 888	44 446	46 711	48 876	16 651	51,7 %
	55 ans et plus	37 605	45 698	45 042	56 389	51 075	13 470	35,8 %
	Total	27 190	38 637	37 902	40 023	42 096	14 906	54,8 %

6.9.1 Débours moyens (\$) des lésions attribuables au stress



6.9.2 Débours totaux (M\$) annuels des lésions attribuables au stress

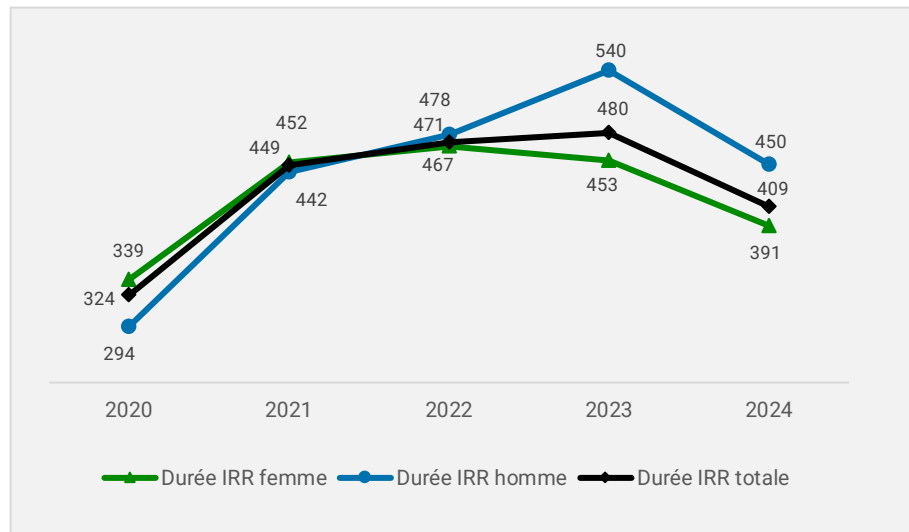


7.1 Lésions et débours liés au harcèlement en vertu de la LATMP

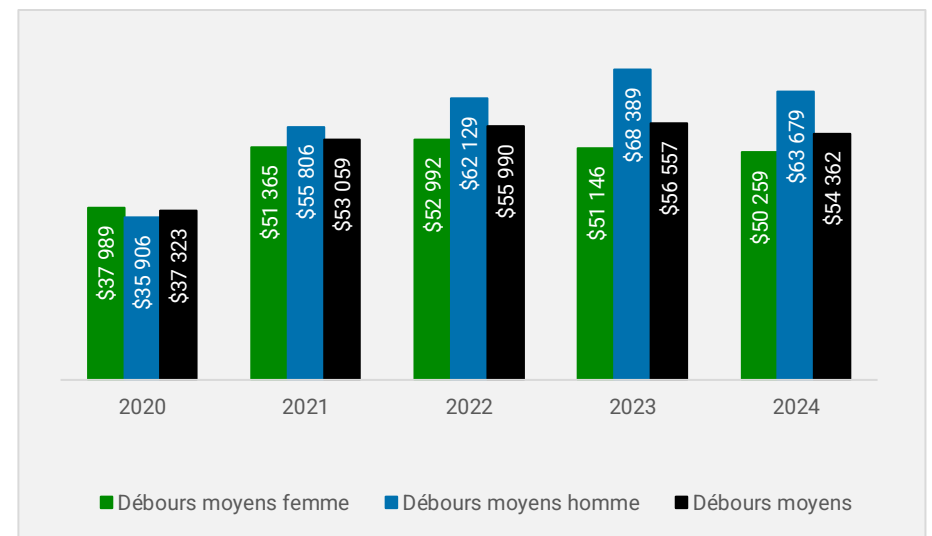
Type de harcèlement	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Harcèlement psychologique	269	91,8 %	246	88,8 %	207	93,7 %	375	86,0 %	564	75,1 %	295	109,7 %
Harcèlement sexuel	24	8,2 %	31	11,2 %	14	6,3 %	61	14,0 %	187	24,9 %	163	679,2 %
Total	293	100,0 %	277	100,0 %	221	100,0 %	436	100,0 %	751	100,0 %	458	156,3 %
Débours totaux	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	Écart	Variation
Harcèlement psychologique	22,3 M\$	92,9 %	24,2 M\$	92,0 %	26,2 M\$	91,5 %	31,1 M\$	91,6 %	44,0 M\$	88,4 %	21,7 M\$	97,1 %
Harcèlement sexuel	1,7 M\$	7,1 %	2,1 M\$	8,0 %	2,4 M\$	8,5 %	2,9 M\$	8,4 %	5,7 M\$	11,6 %	4,1 M\$	239,3 %
Total	24,0 M\$	100,0 %	26,3 M\$	100,0 %	28,6 M\$	100,0 %	34,0 M\$	100,0 %	49,8 M\$	100,0 %	25,7 M\$	107,2 %

Les lésions liées au harcèlement sont un genre de lésion inclus dans les lésions liées à la violence et/ou au stress.

7.1.1 Durée moyenne en jours d'IRR des lésions attribuables au harcèlement par sexe



7.1.2 Débours moyens (\$) des lésions attribuables au harcèlement par sexe

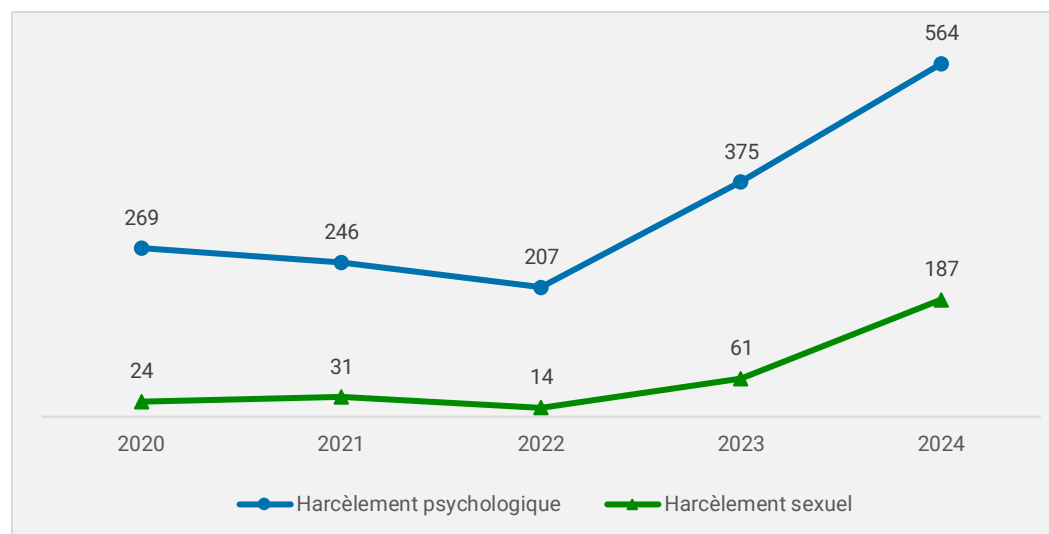


7.2 Lésions selon le type de harcèlement en vertu de la LATMP par sexe

Type de harcèlement	Sexe	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Harcèlement psychologique	Femme	166	56,7 %	150	54,2 %	135	61,1 %	248	56,9 %	390	51,9 %	224	134,9 %
	Homme	103	35,2 %	96	34,7 %	72	32,6 %	127	29,1 %	174	23,2 %	71	68,9 %
	Total partiel	269	91,8 %	246	88,8 %	207	93,7 %	375	86,0 %	564	75,1 %	295	109,7 %
Harcèlement sexuel	Femme	— ¹		—		—		55	12,6 %	158	21,0 %	—	
	Homme	—		—		—		6	1,4 %	29	3,9 %	—	
	Total partiel	24	8,2 %	31	11,2 %	14	6,3 %	61	14,0 %	187	24,9 %	163	679,2 %
Total	Femme	—		—		—		303	69,5 %	548	73,0 %	—	
	Homme	—		—		—		133	30,5 %	203	27,0 %	—	
Total		293	100,0 %	277	100,0 %	221	100,0 %	436	100,0 %	751	100,0 %	458	156,3 %

¹ Le signe « — » est employé pour indiquer que les données sont infimes.

7.2.1 Nombre de lésions attribuables au harcèlement par type de harcèlement



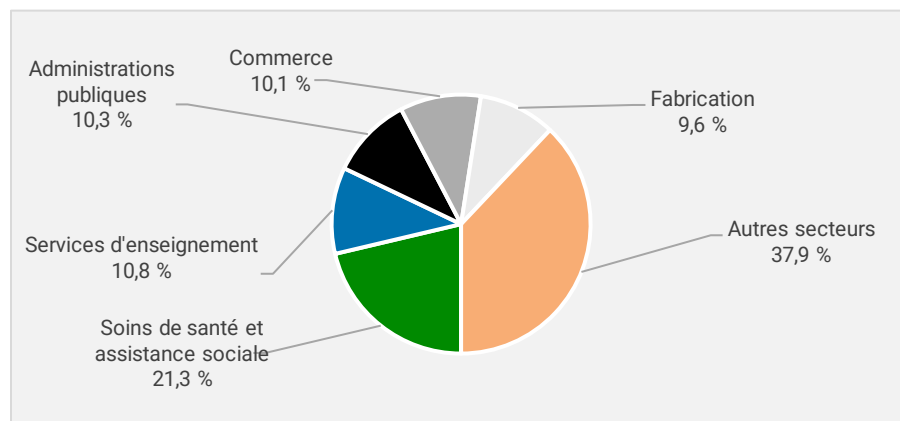
7.3 Lésions attribuables au harcèlement en vertu de la LATMP par principaux secteurs d'activité économique

Secteur ¹	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Soins de santé et assistance sociale	62	21,2 %	66	23,8 %	33	14,9 %	90	20,6 %	160	21,3 %	98	158,1 %
2. Services d'enseignement	21	7,2 %	21	7,6 %	15	6,8 %	39	8,9 %	81	10,8 %	60	285,7 %
3. Administrations publiques	37	12,6 %	42	15,2 %	31	14,0 %	40	9,2 %	77	10,3 %	40	108,1 %
4. Commerce	27	9,2 %	38	13,7 %	29	13,1 %	45	10,3 %	76	10,1 %	49	181,5 %
5. Fabrication	27	9,2 %	37	13,4 %	23	10,4 %	47	10,8 %	72	9,6 %	45	166,7 %
Autres secteurs	119	40,6 %	73	26,4 %	90	40,7 %	175	40,1 %	285	37,9 %	166	139,5 %
• Autres services	19	6,5 %	12	4,3 %	20	9,0 %	33	7,6 %	52	6,9 %	33	173,7 %
• Hébergement et services de restauration	12	4,1 %	6	2,2 %	7	3,2 %	27	6,2 %	40	5,3 %	28	233,3 %
• Construction	6	2,0 %	— ²	—	—	—	10	2,3 %	35	4,7 %	29	483,3 %
• Transport et entreposage	15	5,1 %	5	1,8 %	18	8,1 %	20	4,6 %	34	4,5 %	19	126,7 %
• Services aux entreprises, aux bâtiments et de soutien	22	7,5 %	8	2,9 %	14	6,3 %	12	2,8 %	34	4,5 %	12	54,5 %
• Services professionnels, scientifiques et techniques	5	1,7 %	6	2,2 %	7	3,2 %	6	1,4 %	15	2,0 %	10	200,0 %
• Information, culture et loisirs	7	2,4 %	—	—	—	—	11	2,5 %	11	1,5 %	4	57,1 %
• Finance et assurance	7	2,4 %	—	—	—	—	7	1,6 %	9	1,2 %	2	28,6 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction pétrole et gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	6	0,8 %	—	—
• Services immobiliers, location avec et sans bail	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
• Autres ou indéterminés	26	8,9 %	31	11,2 %	24	10,9 %	49	11,2 %	49	6,5 %	23	88,5 %
Total	293	100,0 %	277	100,0 %	221	100,0 %	436	100,0 %	751	100,0 %	458	156,3 %

¹ Secteur d'activité économique défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ; découpage utilisé par l'Enquête sur la population active, Statistique Canada.

² Le signe « — » est employé pour indiquer que les données sont infimes.

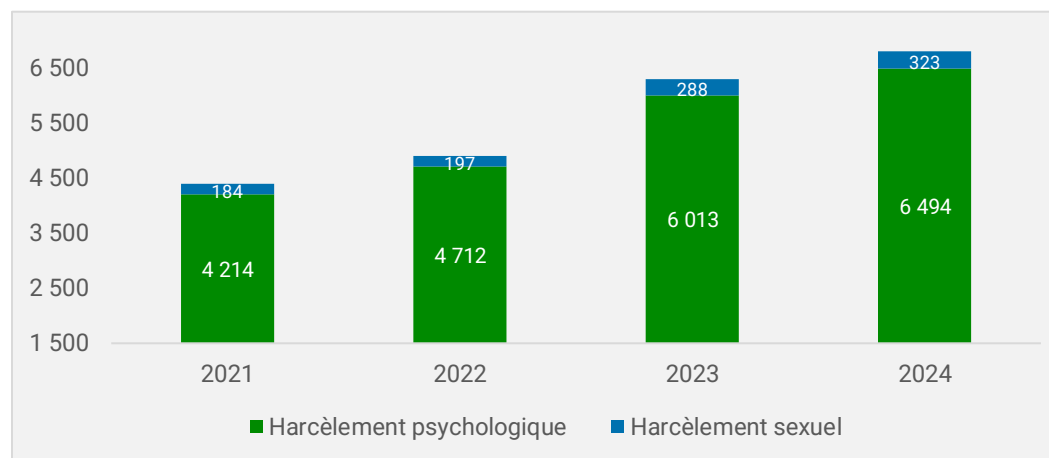
7.3.1 Proportions des lésions attribuables au harcèlement par principaux secteurs, 2024



7.4 Plaintes déposées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT par âge et par sexe

Âge	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
24 ans et moins	439	9,9 %	402	9,1 %	469	9,6 %	615	9,8 %	670	9,8 %	231	52,6 %
25 à 34 ans	921	20,8 %	930	21,1 %	1 130	23,0 %	1 497	23,8 %	1 640	24,1 %	719	78,1 %
35 à 44 ans	966	21,8 %	973	22,1 %	1 048	21,3 %	1 437	22,8 %	1 612	23,6 %	646	66,9 %
45 à 54 ans	897	20,3 %	843	19,2 %	944	19,2 %	1 194	18,9 %	1 311	19,2 %	414	46,2 %
55 ans et plus	788	17,8 %	790	18,0 %	840	17,1 %	1 044	16,6 %	1 159	17,0 %	371	47,1 %
Indéterminé	414	9,4 %	460	10,5 %	478	9,7 %	514	8,2 %	425	6,2 %	11	2,7 %
Total	4 425	100,0 %	4 398	100,0 %	4 909	100,0 %	6 301	100,0 %	6 817	100,0 %	2 392	54,1 %
Sexe	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
Femme	2 469	55,8 %	2 453	55,8 %	2 786	56,8 %	3 492	55,4 %	3 879	56,9 %	1 410	57,1 %
Homme	1 956	44,2 %	1 945	44,2 %	2 123	43,2 %	2 809	44,6 %	2 938	43,1 %	982	50,2 %

7.4.1 Nombre de plaintes déposées attribuables au harcèlement psychologique ou sexuel¹



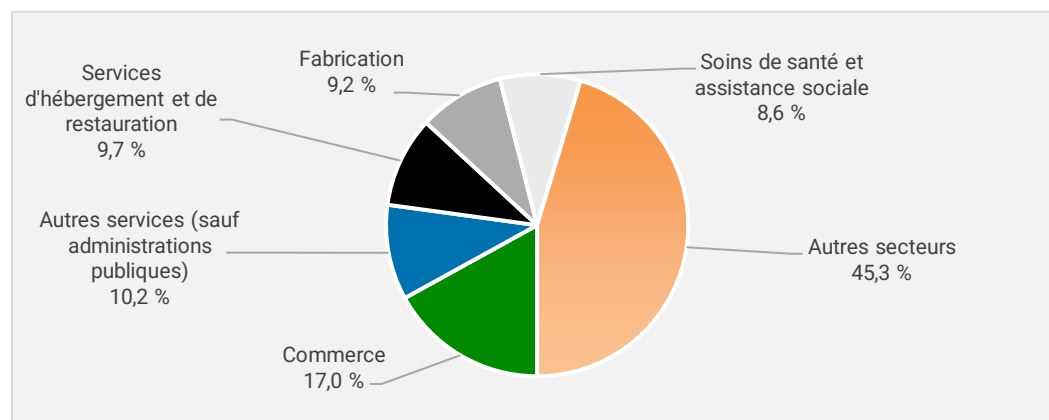
¹ Découpage des données disponible à partir de 2021 seulement.

7.5 Plaintes déposées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT par principaux secteurs d'activité économique

Secteur ¹	2020		2021		2022		2023		2024		2020-2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Écart	Variation
1. Commerce	808	18,3 %	779	17,7 %	822	16,7 %	1 000	15,9 %	1 158	17,0 %	350	43,3 %
2. Autres services (sauf administrations publiques)	437	9,9 %	448	10,2 %	510	10,4 %	681	10,8 %	694	10,2 %	257	58,8 %
3. Services d'hébergement et de restauration	280	6,3 %	239	5,4 %	335	6,8 %	532	8,4 %	662	9,7 %	382	136,4 %
4. Fabrication	437	9,9 %	382	8,7 %	463	9,4 %	584	9,3 %	624	9,2 %	187	42,8 %
5. Soins de santé et assistance sociale	404	9,1 %	413	9,4 %	438	8,9 %	499	7,9 %	588	8,6 %	184	45,5 %
Autres secteurs	2 059	46,5 %	2 137	48,6 %	2 341	47,7 %	3 005	47,7 %	3 091	45,3 %	1 032	50,1 %
• Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	390	8,8 %	346	7,9 %	378	7,7 %	473	7,5 %	506	7,4 %	116	29,7 %
• Construction	167	3,8 %	148	3,4 %	169	3,4 %	234	3,7 %	231	3,4 %	64	38,3 %
• Finance et assurances	165	3,7 %	159	3,6 %	148	3,0 %	216	3,4 %	231	3,4 %	66	40,0 %
• Administrations publiques	168	3,8 %	136	3,1 %	144	2,9 %	197	3,1 %	217	3,2 %	49	29,2 %
• Services immobiliers et de location à bail	155	3,5 %	121	2,8 %	121	2,5 %	179	2,8 %	191	2,8 %	36	23,2 %
• Transport et entreposage	115	2,6 %	123	2,8 %	141	2,9 %	161	2,6 %	155	2,3 %	40	34,8 %
• Services d'enseignement	96	2,2 %	93	2,1 %	108	2,2 %	126	2,0 %	119	1,7 %	23	24,0 %
• Arts, spectacles et loisirs	52	1,2 %	82	1,9 %	72	1,5 %	95	1,5 %	119	1,7 %	67	128,8 %
• Agriculture, foresterie, pêche et chasse	53	1,2 %	62	1,4 %	92	1,9 %	118	1,9 %	81	1,2 %	28	52,8 %
• Industrie de l'information et industrie culturelle	18	0,4 %	17	0,4 %	27	0,6 %	38	0,6 %	43	0,6 %	25	138,9 %
• Extraction minière, exploitation en carrière et extraction pétrole et gaz	21	0,5 %	20	0,5 %	17	0,3 %	17	0,3 %	31	0,5 %	10	47,6 %
• Indéterminés	659	14,9 %	830	18,9 %	924	18,8 %	1 151	18,3 %	1 167	17,1 %	508	77,1 %
Total	4 425	55,7 %	4 398	58,0 %	4 909	56,6 %	6 301	55,6 %	6 817	54,0 %	2 392	54,1 %

¹ Secteur d'activité économique défini par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) ; découpage utilisé par Statistique Canada.

7.5.1 Proportions des plaintes déposées attribuables au harcèlement psychologique ou sexuel par principaux secteurs, 2024



7.6 Plaintes fermées pour harcèlement psychologique ou sexuel en vertu de la LNT

Motifs de fermeture des plaintes	2020		2021		2022		2023		2024	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Plaintes fermées sans intervention des affaires juridiques de la CNESST	3 274	93,4 %	3 012	87,8 %	3 428	87,1 %	5 464	92,5 %	5 922	93,7 %
Désistement	883	25,2 %	976	28,5 %	1 258	32,0 %	2 323	39,3 %	2 536	40,1 %
Entente	451	12,9 %	581	16,9 %	645	16,4 %	702	11,9 %	905	14,3 %
Irrecevabilité	509	14,5 %	414	12,1 %	401	10,2 %	656	11,1 %	744	11,8 %
Critères en harcèlement non satisfaits	843	24,0 %	567	16,5 %	586	14,9 %	792	13,4 %	731	11,6 %
Litige résolu lors de la recevabilité	s. o.		s. o.		s. o.		465	7,9 %	453	7,2 %
Plainte non fondée	457	13,0 %	303	8,8 %	378	9,6 %	374	6,3 %	420	6,6 %
Plainte fermée avec un autre type de plainte ¹	102	2,9 %	136	4,0 %	125	3,2 %	108	1,8 %	101	1,6 %
Aucune entente	29	0,8 %	35	1,0 %	35	0,9 %	44	0,7 %	32	0,5 %
Plaintes fermées avec intervention des affaires juridiques de la CNESST	232	6,6 %	417	12,2 %	506	12,9 %	444	7,5 %	397	6,3 %
Règlement hors cour	183	5,2 %	301	8,8 %	403	10,2 %	347	5,9 %	310	4,9 %
Plainte fermée sans représentation des affaires juridiques de la CNESST	23	0,7 %	43	1,3 %	41	1,0 %	55	0,9 %	33	0,5 %
Désistement	17	0,5 %	42	1,2 %	39	1,0 %	27	0,5 %	29	0,5 %
Employeur en faillite, introuvable ou insolvable	3	0,1 %	19	0,6 %	4	0,1 %	5	0,1 %	11	0,2 %
Décision en faveur de la personne salariée	3	0,1 %	3	0,1 %	4	0,1 %	4	0,1 %	7	0,1 %
Décision en défaveur de la personne salariée	3	0,1 %	9	0,3 %	15	0,4 %	6	0,1 %	6	0,1 %
Infraction détectée sans droit à la représentation	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1	0,0 %
Total plaintes fermées²	3 506	100,0 %	3 429	100,0 %	3 934	100,0 %	5 908	100,0 %	6 319	100,0 %

s. o. : sans objet. Répartition non disponible pour cette catégorie avant 2023.

¹ Pratique interdite ou congédiement fait sans cause juste et suffisante.

² Plaintes fermées par la CNESST. Depuis 2023, les plaintes fermées sans dépôt officiel sont incluses, c'est-à-dire les plaintes non recevables, sans écrit ou celles qui ont fait l'objet d'un règlement hâtif après réception. En 2024, 323 des 6 319 plaintes fermées présentaient une composante « harcèlement sexuel ».

Le traitement d'une plainte pour harcèlement psychologique ou sexuel s'effectue d'abord par l'analyse de son admissibilité. La CNESST s'assure ainsi :

- que la personne est salariée au sens de la LNT;
- que l'entreprise concernée par la plainte est de compétence provinciale;
- que la personne n'est pas couverte par une convention collective;
- que la personne n'est pas couverte par la *Loi sur la fonction publique*.

De plus, l'inspectrice ou l'inspecteur s'assure que le délai pour déposer une plainte est respecté, soit deux ans suivant la dernière manifestation de harcèlement psychologique, et que les cinq critères de la LNT (article 81.18) qui définissent ce qu'est du harcèlement psychologique sont présents dans la version des faits de la personne salariée :

« On entend par "harcèlement psychologique" une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne salariée et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne salariée. »

Si tel est le cas, la plainte peut alors être confiée à une médiatrice ou un médiateur ou à une enquêtrice ou un enquêteur de la CNESST. Finalement, si l'enquête a démontré qu'il est justifié que la plainte soit entendue par le Tribunal administratif du travail, le dossier est confié à une avocate ou un avocat de la CNESST, qui représentera sans frais la personne salariée.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808